



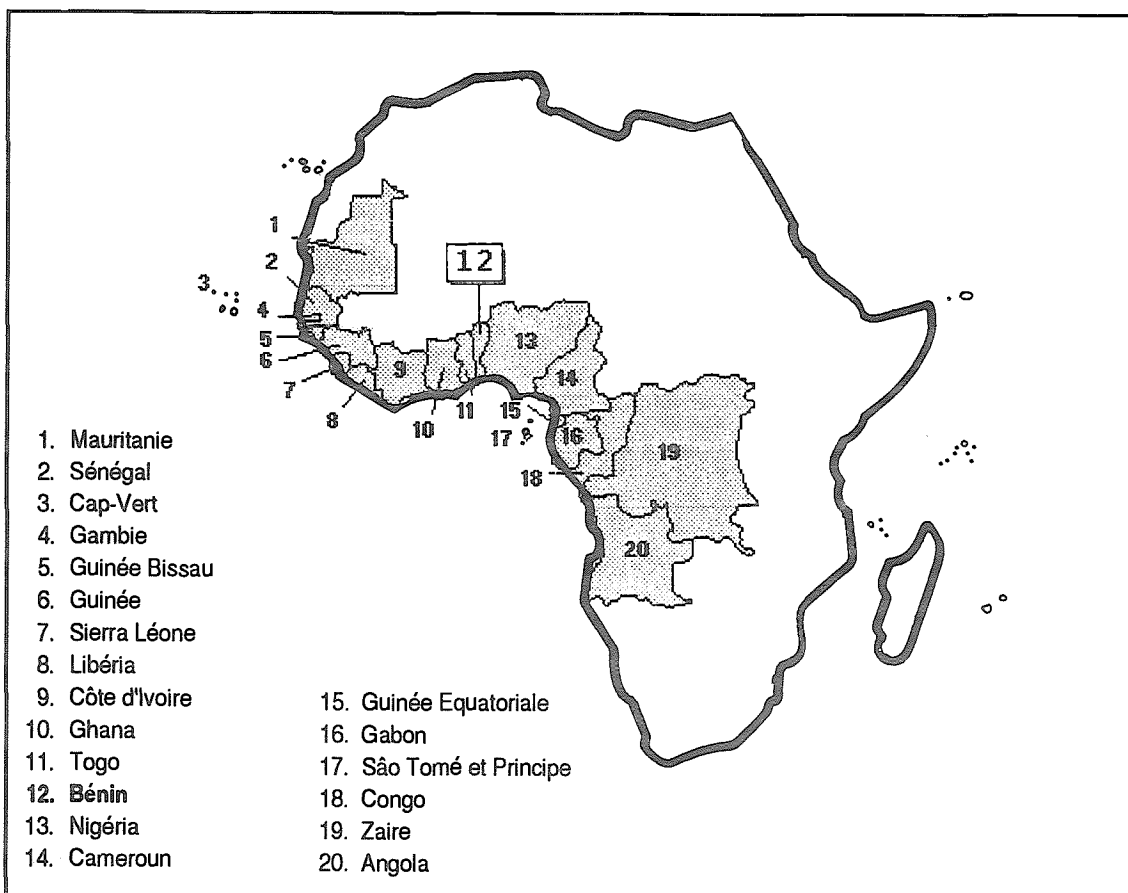
**PROGRAMME POUR LE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DES
PÊCHES ARTISANALES EN AFRIQUE DE L'OUEST**

PROGRAMME DU DIPA

Rapport Technique N° 81

avril 1996

**Revue sectorielle de la pêche
artisanale maritime au Gabon**



DANIDA

DEPARTEMENT DE COOPERATION ET DU DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL DU DANEMARK



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Rapport Technique N° 81

avril 1996

**Revue sectorielle de la pêche
artisanale maritime au Gabon**

par

Moustapha Kébé,
Economiste, Consultant DIPA

Jean Calvin Njock,
Bio-statisticien, Consultant DIPA

et

Jean Gallène,
Technologiste des pêches DIPA

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent, n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

La référence bibliographique de ce document doit être donnée ainsi:

Kébé, M., Njock J.C. et Gallène J.- Revue sectorielle de la pêche artisanale maritime au Gabon.
1996 Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), 39 p.+ annexes, DIPA/WP/81.

Projet DIPA
FAO
B.P. 1369
Cotonou, République du Bénin

Télex: 5291 FOODAGRI

Fax: (229) 33.05.19

Tél: (229) 33.09.25

LA VISION POUR DIPA PHASE III

INTRODUCTION

La stratégie de développement pendant les années 60 et 70 était basée sur la philosophie selon laquelle les pays en développement manquaient de technologie perfectionnée et de capitaux pour accélérer leur développement. L'industrialisation était donc promue dans le but de tirer profit des abondantes ressources halieutiques alors disponibles. Cependant, l'essor économique escompté n'a pas eu lieu et l'approche de développement s'est tournée vers une stratégie rurale intégrée où l'accent est mis sur la communauté tout entière. Cela visait à améliorer les revenus et la qualité de vie à travers l'assistance technique et la participation active de la population de pêcheurs et de la communauté.

Dans ce contexte, l'accent était initialement mis sur le concept de Centre Communautaire des Pêches (CCP) en tant que moyen de promotion du développement de la pêche artisanale. Mais, il s'est avéré que la présence d'un ensemble d'installation et de services réunis pour satisfaire les besoins locaux ne garantissait nullement que les structures/installations seraient utilisées ou que le développement allait se produire. La participation active de la population de pêcheurs et la mobilisation des ressources locales et communautaires étaient un impératif en vue d'assurer la durabilité des initiatives entreprises par les projets de développement et/ou la communauté.

Jusqu'à là et d'une façon générale, le Programme DIPA a travaillé dans un contexte de ressource de pêche abondante ou apparemment adéquate avec une faible pression démographique. Le scénario est cependant en train de changer et il faudra bientôt faire face à la triple contrainte de la réduction de stocks de poisson, de la dégradation de l'environnement et de la pression d'une population croissante. Comme cela s'est passé dans bien d'autres secteurs, il faut s'attendre à ce que d'autres couches de la population découvrent une nouvelle raison de vivre dans la pêche artisanale renforçant aussi la concurrence pour les ressources entre les artisans pêcheurs à laquelle s'ajoute la concurrence déjà existante entre les pêches artisanale et industrielle avec leur effet conséquent sur l'environnement.

Ce scénario requiert la mise en oeuvre continue de la stratégie intégrée qui reste valable pour le développement des pêches artisanales, mais avec un nouveau compromis: l'accent sur les éléments et les mécanismes qui favorisent la durabilité des initiatives, sur une pêche responsable, sur les mécanismes pouvant favoriser la décentralisation du pouvoir et des prises de décision par la communauté locale en ce qui concerne l'aménagement des ressources et le développement, et sur le renforcement des capacités nationales pour un aménagement et un développement durables et équitables des ressources, ainsi que sur la consolidation des acquis.

L'OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT

Ainsi, l'objectif de développement de la troisième phase du Programme DIPA qui a débuté le 1er juillet 1994 est d'assurer à vingt pays côtiers d'Afrique de l'Ouest un développement et un aménagement durables de leur pêche artisanale en vue de maximiser les avantages sociaux et économiques des communautés de pêcheurs en termes d'emploi, de protéines et de revenus. Ceci se fera selon une approche intégrée et participative en mettant l'accent sur l'équité, le rôle des femmes, le transfert de technologie, la protection de l'environnement, ainsi que le renforcement des capacités humaines et institutionnelles.

Les objectifs immédiats sont:

1. identifier, évaluer et diffuser les stratégies et mécanismes d'aménagement et de développement durables de la pêche artisanale au sein des communautés de pêcheurs;
2. améliorer les compétences du personnel des Départements des Pêches nationaux en matière de planification du développement et d'aménagement de la pêche artisanale;
3. renforcer les compétences techniques dans les disciplines de la pêche, principalement en technologie de la pêche et du poisson;
4. améliorer l'échange d'information et d'expériences relatives à la pêche artisanale dans la région;
5. promouvoir la collaboration régionale et sous-régionale pour le développement et l'aménagement des pêcheries artisanales.

Dans ce contexte, le Programme DIPÁ abordera, au cours de son intervention les principaux aspects suivants:

- assistance à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'une politique nationale de développement claire et cohérente en faveur du secteur;
- conseils en matière d'aménagement et d'allocation des ressources entre les différentes flottes de pêche artisanale et industrielle, nationale et étrangère;
- implication des utilisateurs dans la conception et la gestion des infrastructures à terre;
- suivi de l'évolution du secteur par la mise en oeuvre d'un système d'indicateurs économiques adapté aux disponibilités financières et humaines;
- amélioration des technologies de captures en fonction des ressources disponibles;
- augmentation de la valeur du produit final par l'amélioration du traitement et de la commercialisation;
- promotion du développement communautaire en accord avec les leçons tirées des Phases I et II, et orienté vers la durabilité des actions entreprises;
- amélioration du système d'information/communication du Programme.

Il est attendu qu'à la fin de la troisième phase du Programme DIPA, la région disposera d'un noyau d'experts orientés vers les activités de terrain, capables de répondre aux défis du secteur de la pêche artisanale et de favoriser son développement dans leur pays en conformité avec les aspirations et besoins des artisans pêcheurs.

RESUME

La Zone Economique Exclusive du Gabon est de 213.000 km². Sa façade maritime a une longueur de 750 km, de Cocobeach au droit de Ndindi. La largeur moyenne du plateau continental est de 60 km, soit une surface approximative de 40.600 km² de la côte jusqu'à l'isobathe des 200 mètres, dont 8 % réservés aux activités d'extraction pétrolière. Le réseau hydrographique, extrêmement vaste et diversifié, regroupe de nombreux cours d'eau, lacs, lagunes côtières, estuaires, barrages et retenues artificiels.

La population est caractérisée par un exode rural intensif au profit des villes dont la population est en majorité composée de jeunes.

L'économie gabonaise est une économie de rente dominée par les ressources pétrolières, le secteur agricole connaît une stagnation depuis plusieurs années, le poids de la dette reste considérable (2.607 milliards de FCFA en 1994)

Le potentiel est de l'ordre de 195.000 tonnes pour toutes les espèces sauf les crevettes et les thons, autres composantes importantes des eaux gabonaises.

Plusieurs communautés de pêcheurs artisans évoluent sur le littoral gabonais. La pêche est dominée par des étrangers originaires principalement du Nigéria, du Ghana, du Bénin, du Togo, de Sao Tomé et Principe, de la Guinée Equatoriale et du Sénégal. Les pêcheurs nationaux ne représentent que 10 % de l'effectif total, soit 500 personnes. Le nombre de pirogues est estimé à 1.500 concentrées essentiellement à Libreville et Port Gentil et débarquant en moyenne 18.000 tonnes de poissons par an.

La pêche industrielle est animée par 46 sociétés armant 111 unités. La production est de 10.180 tonnes, dont 794 tonnes de crevettes.

La pêche continentale est essentiellement pratiquée sur la lagune Fernan Vaz, dans la région de Lambarané (lacs de Zilé et d'Onangué) et sur la lagune de Banio. La pisciculture rurale, activité introduite au Gabon au début des années 50, représente à ce jour la seule forme d'aquaculture pratiquée. Malgré les nombreux projets de relance, elle n'a pas beaucoup progressé.

Comme dans la plupart des pays de la région, les femmes épouses ou non de pêcheurs jouent un rôle primordial dans la valorisation des prises débarquées par la pêche artisanale. Ce sont elles qui assurent la première mise en marché, le traitement (fumage et séchage), la distribution et la commercialisation sur les marchés locaux.

Afin de combler ses besoins en produits halieutiques le Gabon importe du Sénégal et de la Mauritanie du poisson à l'état congelé (5.000 tonnes/an). Malgré ce déficit, des produits halieutiques sont exportés vers les pays européens (2.000 t/an).

La poisson représente la base alimentaire des populations avec 13 % des protéines totales et 37,4% des protéines d'origine animale. Le Gabon constitue un des pays africains les plus grands consommateurs de poisson (28,2 kg per capita par an).

Le développement de la pêche artisanale maritime au Gabon reste confrontée à de nombreuses contraintes d'ordre écologique, socio-culturel, institutionnel et économique.

L'insuffisance de connaissances du potentiel, notamment en ce qui concerne les ressources en thonidés, céphalopodes, crevettes et autres espèces côtières et lagunaires comme l'ethmalose, le bar ou le bossu, limite fortement la capacité de planification du secteur. Les populations côtières du Gabon se sont très peu tournées vers la mer. Elles se sont impliquées traditionnellement dans une pêche de subsistance dans les eaux peu profondes. Les pêcheurs nationaux sont caractérisés par un individualisme qui explique sans doute l'impact technologique limité de la présence des pêcheurs étrangers au Gabon. La faible collaboration entre professionnels de la pêche et la DGPA n'est pas de nature à favoriser le développement du secteur. Ceci se traduit par des défaillances au niveau de l'encadrement (insuffisance ou manque de formation du personnel, inorganisation des différents acteurs...). Le manque de voies de communication est une contrainte majeure pour l'écoulement des produits halieutiques et l'approvisionnement des pêcheurs. Bien que les interventions des organismes financiers soient relativement importantes dans le sous-secteur, on constate que les pêcheurs artisans ne constituent pas les principaux bénéficiaires ; ils ne servent que de prête-noms. Par ailleurs, il n'existe pas de politique tendant à intégrer véritablement les pêcheurs étrangers dans la société gabonaise pour qu'ils puissent se sentir comme chez eux et contribuer à la formation des pêcheurs nationaux.

Le Gabon dispose de nombreux atouts pour un développement intégré du secteur des pêches : potentiel halieutique et aquacole relativement important, forte demande en produits halieutiques, forte présence de pêcheurs étrangers professionnels, environnement économique et social favorable.

Des efforts ont été entrepris par l'Administration des pêches depuis quelques années pour disposer d'informations de base pouvant alimenter les prises de décisions dans ce secteur. Mais il reste beaucoup à faire pour mieux saisir l'évolution du système. Il est nécessaire de procéder à des enquêtes-cadres régulières au cours desquelles il sera procédé à un recensement exhaustif des unités de pêche opérationnelles sur l'ensemble du littoral et à des enquêtes spécifiques sur les infrastructures et services liés à la pêche, disponibles dans les villages et campements de pêcheurs. Les résultats de ces enquêtes-cadres serviront également à élaborer une stratégie d'échantillonnage pour les besoins des autres enquêtes. Le système de collecte des données sur la pêche artisanale (captures et effort de pêche), mis en place par la DGPA, devra être étendu à l'ensemble des sites de débarquement. Tout ce travail devra être complété par une enquête coûts et revenus et des enquêtes socio-économiques. Les objectifs visés sont d'une part d'estimer la rentabilité économique et financière des différents types d'unités de pêche artisanale en activité sur le littoral gabonais, et d'autre part d'évaluer la structure socio-économique du système.

ACRONYMES

BAD	: Banque Africaine de Développement
BEAC	: Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BNCR	: Banque Nationale du Crédit Rural
CEBEVIRHA	: Communauté Economique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques
CGPD	: Commissariat Général au Plan et au Développement
COPACE	: Comité des Pêches pour l'Atlantique Centre-Est
CPCA	: Comité des Pêches Continentales pour l'Afrique
DANIDA	: Agence Danoise pour le Développement International
DGE	: Direction de l'Economie (MEFBP)
DGPA	: Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture
DIPA	: Programme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest
EPIC	: Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial
FAGA	: Fonds d'Aide et de Garantie des PME (MPMEIAIR)
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FED	: Fonds Européen de Développement
FMI	: Fonds Monétaire International
FODEX	: Fonds d'Expansion et de Développement de la PME
ICCAT	: Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique
IDH	: Indice de Développement Humain
IRAF	: Institut de Recherches Agronomiques et Forestières
MFEBP	: Ministère des Finances, de l'Economie, du Budget et des Participations
MPAT	: Ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MPMEIAIR	: Ministère des PME, de l'Industrie, de l'Artisanat, chargé de l'Insertion Rurale
MTMMPTPN	: Ministère des Transports, de la Marine Marchande, de la Pêche, chargé du Tourisme et des Parcs Nationaux
N/O	: Navire Océanographique
OMS	: Organisation Mondiale pour la Santé
p.u.e.	: Prise par unité d'effort de pêche
PAS	: Programme d'Ajustement Structurel
PIB	: Produit Intérieur Brut
PME	: Petite et Moyenne Entreprise
PMI	: Petite et Moyenne Industrie
PNB	: Produit National Brut
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
UC	: Unité de Compte
UDEAC	: Union Douanière des Etats d'Afrique Centrale
US	: Etats Unis d'Amérique
ZEE	: Zone Economique Exclusive

AVANT-PROPOS

La présente étude rentre dans le cadre des activités du programme pour le développement intégré des pêches artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), notamment le volet relatif à la mise en place d'une méthodologie appropriée pour le suivi socio-économique de la pêche artisanale maritime. Auparavant, la Guinée Bissau, le Cameroun, Sao Tomé et Príncipe, le Congo et la Gambie avaient bénéficié de l'assistance du DIPA dans ce domaine (DIPA/WP/46; DIPA/WP/48; DIPA/WP/55; DIPA/WP/70 et IDAF/WP/80).

L'étude a été réalisée par une équipe composée d'un économiste (chef d'équipe), d'un bio-statisticien et d'un technologiste des pêches. La mission a séjourné au Gabon du 18 mars au 05 avril 1996.

L'objectif du travail est l'analyse sectorielle de la pêche artisanale maritime gabonaise (importance du sous-secteur dans l'économie nationale) en vue d'identifier quelques indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant à l'avenir de mesurer l'évolution du sous-secteur.

L'équipe tient à remercier le personnel de la Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture (DGPA) à Libreville ainsi que toutes les personnes rencontrées (annexe 1) pour l'aide, le soutien et les précieux renseignements fournis. Un remerciement particulier est adressé à MM Robert Ondoh, Maga-Pa-Maga et Mme Boulingui Agnès pour leur assistance continue durant la mission ainsi que pour le grand intérêt porté à ce travail.

Après une description du contexte général, le document présente les principales caractéristiques du secteur des pêches (ressources, embarcations, techniques de pêche, opérateurs économiques et captures), ainsi que les méthodes de valorisation des produits débarqués (traitement, conservation et commercialisation). L'examen de la politique de développement national a permis de passer en revue les principaux programmes et projets de développement, les structures administratives impliquées. Enfin, l'analyse des contraintes et opportunités pour le développement du sous-secteur débouche sur l'identification des principaux indicateurs socio-économiques retenus pour le suivi par l'Administration des pêches.

Toutefois, ce travail n'est pas une fin en soi. Il se veut plutôt un premier élément dans l'élaboration d'un réel outil de suivi permanent du sous-secteur de la pêche artisanale maritime au Gabon. C'est dans cette optique que le programme DIPA espère qu'il sera utilisé.

TABLE DES MATIERES

1.	CONTEXTE GENERAL	1
1.1.	Milieu physique	1
1.2.	Milieu humain	2
1.3.	Situation économique	2
2.	PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU SECTEUR	6
2.1.	Les ressources halieutiques	6
2.2.	La pêche artisanale maritime	8
2.2.1.	Les embarcations	8
2.2.2.	Les engins et techniques de pêche	9
2.2.3.	Les communautés de pêcheurs	11
2.2.4.	La production débarquée	12
2.3.	La pêche industrielle	13
2.4.	La pêche et l'aquaculture continentales	14
3.	DEVENIR DES CAPTURES	16
3.1.	Traitement	16
3.2.	Conservation	17
3.3.	Commercialisation	17
3.4.	Consommation	19
4.	POLITIQUE ET PLAN DE DEVELOPPEMENT NATIONAL	19
4.1.	Politique économique	19
4.2.	Principaux objectifs de développement sectoriel	21
4.3.	Projets de développement de la pêche	21
4.3.1.	Centre d'appui d'Owendo	21
4.3.2.	Complexe frigorifique d'Omboué	22
4.3.3.	Mise en place d'un système statistique informatisé pour les pêches maritimes	22
5.	STRUCTURES ADMINISTRATIVES ET INSTITUTIONS DE RECHERCHE	22
5.1.	L'Administration des pêches	22
5.2.	Institutions de crédit	23
5.2.1.	La BGD	23
5.2.2.	La BNCR	24
5.2.3.	Le FODEX	24
5.2.4.	Le FAGA	25
5.2.5.	La CFD	26
5.3.	Institutions de recherche et de formation	26
5.3.1.	Formation	26
5.3.2.	Recherche	26
5.4.	Institutions régionales	27
5.4.1.	COREP	27
5.4.2.	COPACE	27
5.4.3.	Conférence Ministérielle	27

5.4.4.	CEBEVIRHA	27
5.4.5.	DIPA	28
5.4.6.	CPCA	28
5.4.7.	ICCAT	28
6.	OPPORTUNITES ET CONTRAINTES AU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR	28
6.1.	Contraintes	28
6.1.1.	Facteurs écologiques	29
6.1.2.	Facteurs socio-culturels	29
6.1.3.	Facteurs institutionnels	30
6.1.4.	Facteurs économiques	31
6.2.	Opportunités	32
7.	SUIVI SOCIO-ECONOMIQUE DE LA PECHE ARTISANALE	33
7.1.	Enquête-cadre	33
7.2.	Evaluation des quantités débarquées	34
7.3.	Etude socio-économique	34
7.4.	Autres travaux importants à mener	35
7.5.	Synthèse des informations à suivre	35
	Références bibliographiques	37
	Annexe I.- Personnes rencontrées	40
	Annexe 2.- Liste des principales espèces commerciales	41
	Annexe 3.- Principales caractéristiques des engins de pêche utilisés au Gabon	42
	Annexe 4.- Organigramme de la Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture	44

Liste des tableaux

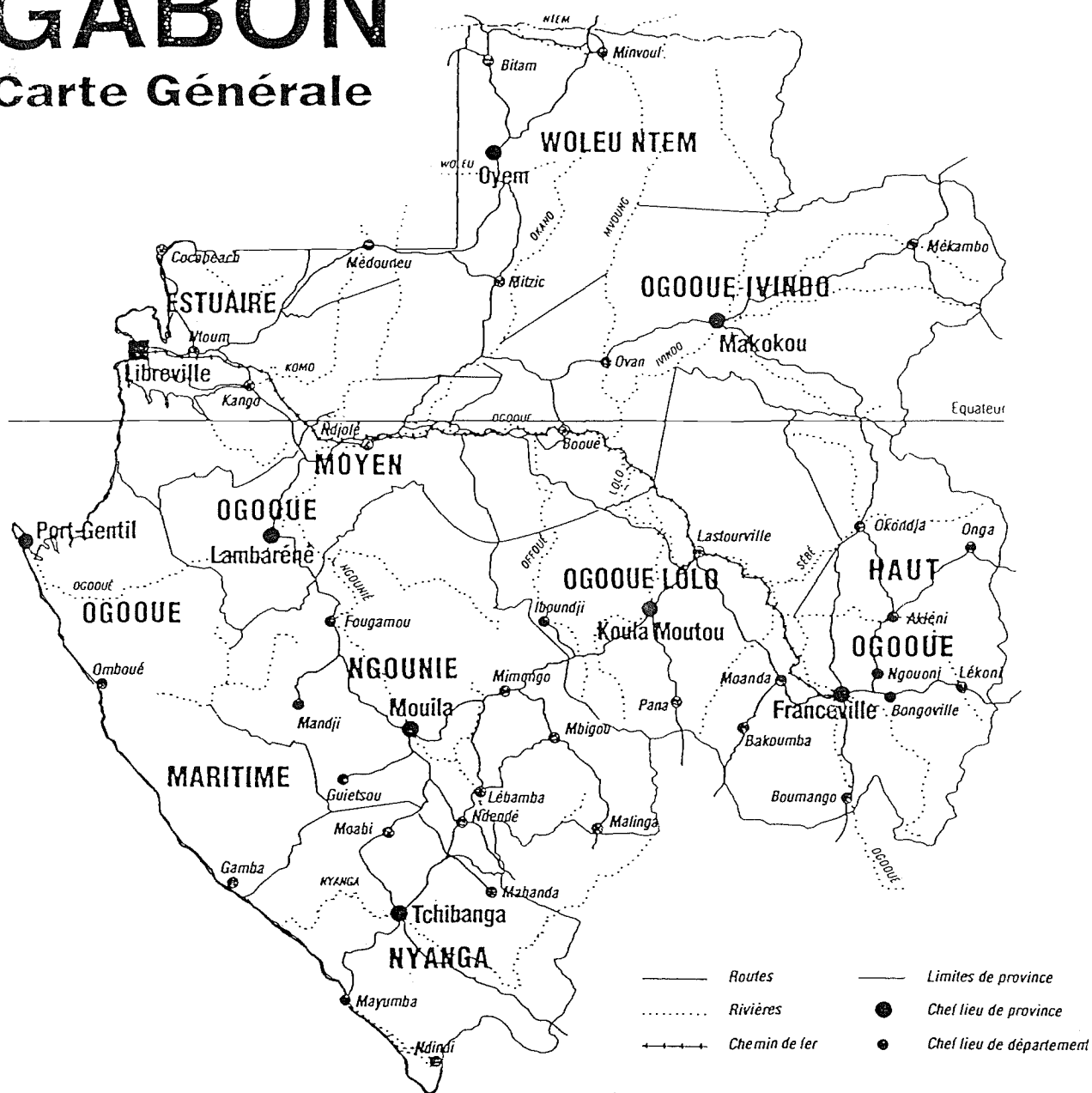
Tableau 1.- Principaux indicateurs de base du Gabon (1994)	7
Tableau 2.- Récapitulatif du suivi socio-économique de la pêche artisanale maritime	36

Liste des figures

Figure 1.- Taux de croissance du Gabon (PIB base 100 en 1985)	3
Figure 2.- Structure du PIB en 1994	4
Figure 3.- Evolution de la balance commerciale (1985-1994)	5
Figure 4.- Evolution de la flotte industrielle	13
Figure 5.- Captures de la pêche industrielle	14
Figure 6.- Prix de quelques espèces vendues dans les poissonneries de Libreville (FCFA/kg ; avril 1996)	18

GABON

Carte Générale



1. CONTEXTE GENERAL

1.1. Milieu physique

Située en Afrique centrale, face à l'Atlantique, la République du Gabon, est limitée au nord par la Guinée Equatoriale et le Cameroun, à l'est et au sud par le Congo. Son indépendance a été proclamée le 17 août 1960. Elle couvre une superficie totale de 267.667 km².

La Zone Economique Exclusive (ZEE) est de 213.000 km² ; elle est plus vaste que celle de Sao Tomé et Principe, pays insulaire voisin (160.000 km²). La façade maritime a une longueur de 750 km, de Cocobeach au droit de Ndindi. La largeur moyenne du plateau continental est de 60 km, soit une surface approximative de 40.600 km² de la côte jusqu'à l'isobathe des 200 mètres. Ce plateau se termine par un talus peu abrupt, d'une longueur de 750 km et d'une superficie de 11.200 km² entre 200 et 800 mètres de profondeur.

Au sud du Cap Lopez jusqu'à 1°37'S, il existe des zones interdites à la pêche à cause de l'exploitation pétrolière. La part de la superficie du plateau continental réservée ainsi aux activités d'extraction pétrolière représente environ 8 % (17.000 km²).

Le réseau hydrographique est extrêmement vaste et diversifié. Il regroupe : (i) les cours d'eau ; (ii) les grands lacs du bassin inférieur de l'Ogooué ; (iii) les lagunes côtières ; (iv) les estuaires et (v) les barrages et retenues artificiels. Les nombreux cours d'eau qui parcourent le Gabon constituent un réseau extrêmement riche dominé par l'Ogooué. Ce fleuve long de plus de 1.000 km dont 800 km au Gabon, aux ramifications innombrables et dont les principaux affluents sont la Ngounié, l'Ivindo, l'Offoué, l'Okano et la Selie, draine les 3/4 du pays d'est en ouest pour se jeter dans l'Océan Atlantique à Port Gentil. Les autres fleuves importants sont la Nyanga à l'extrême sud du pays, le Woleu et le N'Tem dans la partie nord, ainsi que le Como dont la partie terminale constitue l'estuaire du Gabon, immense embouchure de 75 km de long, atteignant une largeur de 30 km entre le Cap Estérias et la Pointe Denis. Il existe également un grand nombre de rivières côtières (Rembo, Ndogo, Rabi, etc...) dont la plupart débouchent dans les lagunes ou des lacs côtiers, les principales lagunes étant Fernan Vaz, Iquela, Ndogo et Banio (du nord au sud).

On signale la présence d'un upwelling côtier (remontées d'eaux froides riches en sels minéraux) au sud du Cap Lopez (ORSTOM/SGTE, 1983). Dans la baie de Corisco, de 1°N à 0°30'N, il existe des fonds calcaires à une profondeur de 30 m. Le corail apparaît à partir de l'isobathe de 60 mètres rendant le chalutage difficile. De même à 0°30'S, sont observés des fonds durs entre 100 et 180 m.

Le climat est de type équatorial et se caractérise par d'abondantes précipitations (1.500 à 3.000 mm annuels d'eau selon les régions) et un fort degré hygrométrique (80 à 99 %). La forte pluviométrie rend les communications terrestres difficiles, notamment durant les saisons humides.

Quatre saisons peuvent être distinguées : (i) une petite saison sèche en janvier-février ; (ii) une grande saison des pluies de mars à juin ; (iii) une grande saison sèche de juillet à septembre et (iv) une petite saison des pluies d'octobre à décembre. A l'exception de brèves tornades pouvant subvenir pendant la saison des pluies, les vents sont généralement faibles et la mer calme.

Le Gabon présente un relief complexe dont le Mont Milondo, dans le massif du Chailu au sud du

pays, est le point culminant, avec une altitude de 1.020 m.

1.2. Milieu humain

Selon le dernier recensement (1993), la population gabonaise est de 1.014.976 habitants. Le taux de croissance démographique est moins élevé que dans les autres pays en développement : 2,5 % par an.

En 1960, 67 % de la population gabonaise vivaient en milieu rural. Depuis lors, la tendance a été inversée et en 1993 la population rurale ne représentait plus que 27 % du total. La densité de population est de 3,8 habitants au km². Plus de 40 % de la population urbaine vivent dans la capitale, Libreville, et sa périphérie qui comptent 419.596 habitants. Ceci témoigne de l'intensité de l'exode rural au Gabon. Le milieu rural se désertifie au profit des villes dont la population est en majorité composée de jeunes.

La masse de la population gabonaise est arrivée relativement récemment, durant les 600 ou 700 dernières années dans le cadre de migrations séparées constituées essentiellement de groupes parlant *bantou*. Près de 50 grands groupes ethniques différents peuvent être dénombrés au Gabon. Par tradition, ils ont développé une économie de subsistance basée sur les produits de chasse et de cueillette en combinaison avec une agriculture sur brûlis (Ijff, 1991).

Le Gabon est également caractérisé par une forte présence des étrangers dont le nombre recensé en 1993 est de 153.490 soit 15,2 % de la population totale. Cette population étrangère est composée essentiellement de ressortissants des pays voisins et d'Afrique de l'Ouest invités et/ou attirés par le boom des années 80 ainsi que par des opportunités professionnelles et commerciales qu'offriraient le Gabon.

La couverture médicale est de 90 % selon les normes OMS. Près de 68 % de la population ont accès à l'eau salubre et on compte 1 médecin pour 2.500 habitants. Cependant, l'espérance de vie à la naissance ne progresse que lentement (53,5 ans en 1992). Les taux de mortalités infantile et maternelle qui connaissent une régression permanente depuis 30 ans restent néanmoins encore élevés compte tenu du niveau économique du pays (respectivement 94/1.000 et 190/100.000). La politique en matière d'éducation au Gabon depuis l'indépendance a permis d'atteindre un taux net de scolarisation proche de 100 %. Mais le faible rendement interne du système éducatif (4,4% de réussite au baccalauréat pour les élèves admis en sixième) ne permet pas de satisfaire pleinement les besoins du marché du travail. Le nombre d'années de scolarité ne dépasse pas 3 ans en moyenne (2,6 années). Le nombre d'adultes non alphabétisés est relativement faible (41 %) par rapport aux autres pays de la région.

L'Indicateur de Développement Humain, mis au point par le PNUD, classe le Gabon en 114ème place mondiale en 1994. Il est en régression par rapport à 1992 et 1993 (91ème et 109ème places respectivement), malgré les possibilités qu'offre le pays.

1.3. Situation économique

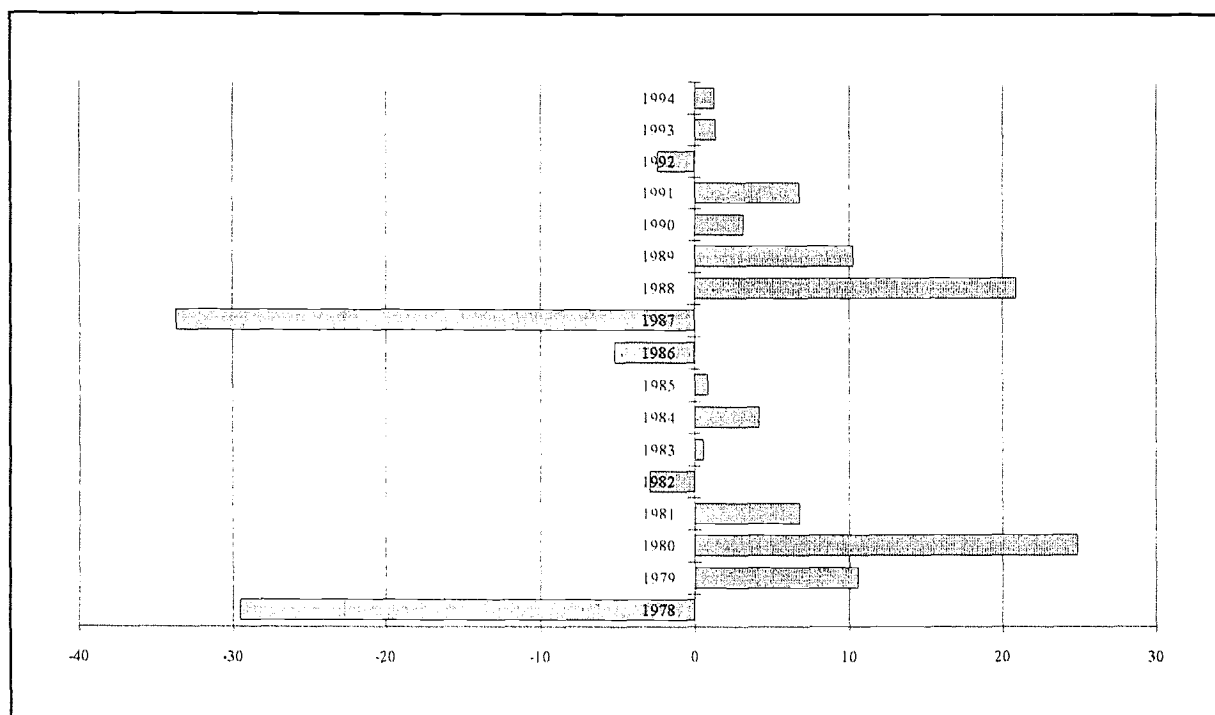
L'économie gabonaise se caractérise par cinq faits majeurs : (i) la prédominance du pétrole, à la fois en termes de recettes publiques et de balance commerciale ; (ii) une production intérieure

brute en croissance rapide ; (iii) la stagnation de l'agriculture ; (iv) une forte dépendance de l'extérieur et (v) une faible participation des nationaux dans le secteur moderne de production.

Bien que disposant d'importantes ressources naturelles comprenant le bois, le manganèse, l'uranium et d'autres minéraux non encore exploités comme les grands gisements de fer, ce sont les réserves de pétrole du pays qui ont une influence déterminante sur l'économie et la société.

Avec la flambée des prix du pétrole brut en 1973-1974, le Gabon est devenu l'un des pays les plus riches du continent. Ce boom économique a été suivi d'une récession entre 1975 et 1977, période marquée par une activité excessive de l'économie (secteur construction et services). Le programme de stabilisation et de redressement financier mis en place par le gouvernement a permis d'engager un désendettement extérieur, d'éponger les arriérés de paiement et d'équilibrer la balance des paiements. L'inflation a été ramenée de 15 % par an (période d'intense activité économique 1974-1977) à 8 % en 1979. Mais on a assisté à une forte contraction du PIB qui est ainsi passé de 719 milliards de FCFA en 1976 à 540 milliards de FCFA en 1978.

Figure 1.- Taux de croissance du Gabon (PIB base 100 en 1985)



(Source: BEAC)

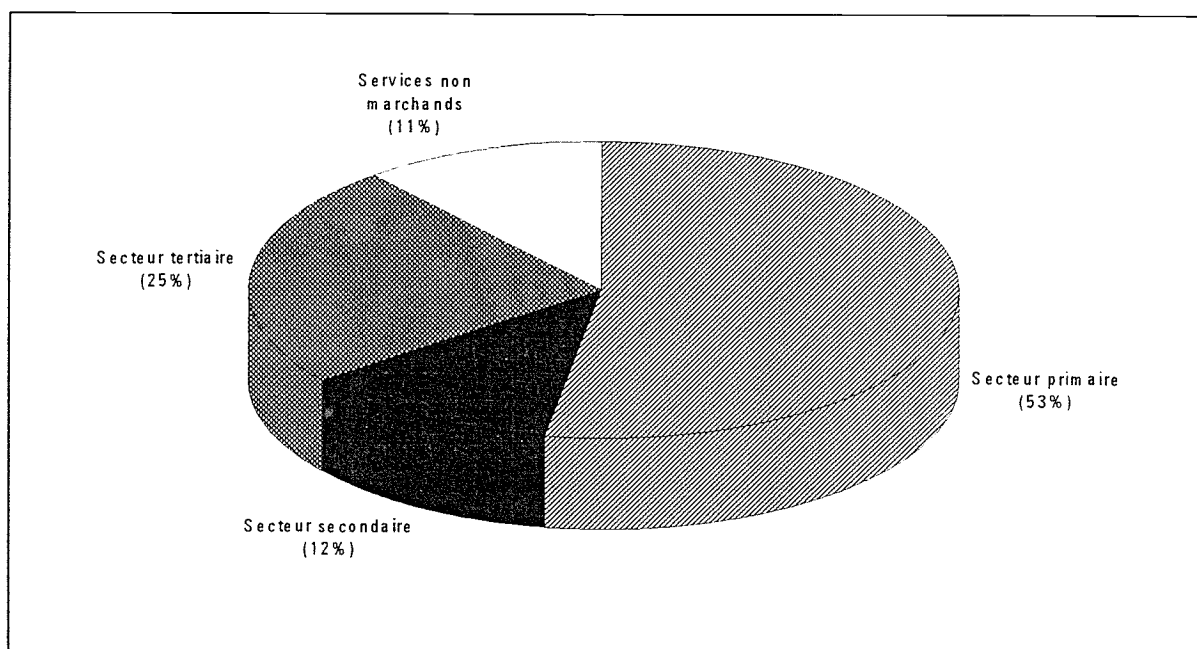
La chute des prix des produits pétroliers en 1986 a constitué le second bouleversement observé dans l'économie et la société gabonaises. La période de prospérité, considérée comme illimitée, a été brutalement arrêtée. En effet, la croissance de l'économie et des recettes publiques est extrêmement dépendante du pétrole, ressource temporaire et soumise aux lois du marché international. Le pétrole qui représentait environ les deux tiers des recettes de l'Etat a vu sa part dans le PIB passer de 50 % à 40 % en 1980 puis à 29 % en 1995. Le PNB a chuté de 29 % en 1986 et de 14 % en 1987.

Cette crise pétrolière a amené les pouvoirs publics à mettre l'accent sur la diversification de l'économie et à encourager la production alimentaire. Il a été difficile d'atteindre ce dernier objectif

eu égard à l'intensité de l'exode rural. Par ailleurs, les techniques agricoles ont très peu évolué au cours de ces dernières années et les populations s'adonnent aux cultures vivrières de subsistance ainsi qu'à la chasse, la pêche et la cueillette de fruits sauvages pour la consommation locale. Toute production de surplus destiné à la vente à l'extérieur du terroir est découragée par le mauvais état des routes et l'absence virtuelle de structures de commercialisation intérieure. Le Gabon dispose de 648 km de voies ferrées et de 7.800 km de routes dont 1.160 km de bitumage (15 %). C'est ainsi que l'agriculture, l'élevage et la pêche occupent une part marginale dans l'économie gabonaise (8,5 % du PIB en 1967 contre 6,8 % en 1993 et 5,4 % en 1994).

L'analyse de l'évolution de la structure du PIB montre que l'économie gabonaise reste dominée par les secteurs primaire et tertiaire même si les services non marchands prennent de l'importance (figure 2).

Figure 2.- Structure du PIB en 1994



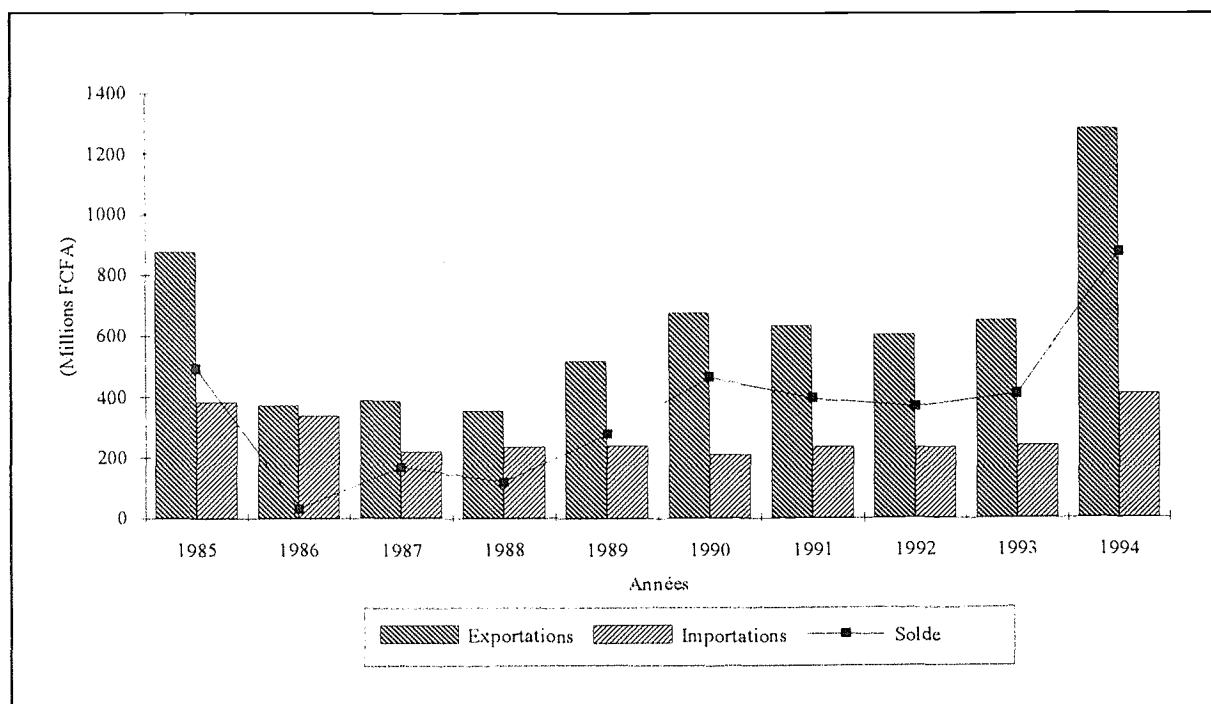
Le Gabon est caractérisé par son niveau de revenu par habitant, relativement l'un des plus élevés en Afrique sub-saharienne. En 1994, le PIB par habitant a été estimé à 3.913 \$US et le PNB per capita à 4.220 \$US.

La vigueur de l'économie gabonaise définie comme une économie de rente tient essentiellement des ressources naturelles extraites du sol et du sous-sol du pays (pétrole, uranium, manganèse et bois). Ces productions sont exclusivement destinées à l'exportation et ont beaucoup profité de la dévaluation du FCFA intervenue en janvier 1994, malgré la baisse du prix du pétrole (15 \$US le baril) et le taux de change du dollar américain. C'est ce qui explique l'excédent qu'enregistre régulièrement la balance commerciale bien que le Gabon reste largement dépendant des importations de biens alimentaires qui représentent 50 % de ses besoins (figure 3).

Cependant, la balance des paiements continue d'accuser un déficit global, même s'il s'est nettement amélioré entre 1992 et 1994 (-241 milliards et -128,4 milliards de FCFA respectivement). Ce déficit résulte de la détérioration des services nets et des mouvements de capitaux. En effet, la dévaluation du FCFA a eu pour conséquence l'alourdissement du déficit des Services nets avec

le doublement de la facturation des Services exprimés en monnaies étrangères (transports, frais d'exportations et d'importations).

Figure 3.- Evolution de la balance commerciale (1985-1994)



(Source : BEAC ; DGE)

Compte tenu de la sortie nette de capitaux pour le remboursement des amortissements dus au titre de la dette extérieure, la balance des capitaux enregistre des déficits de plus en plus importants. En fait, la dette constitue le point noir de l'économie gabonaise. L'encours de la dette publique, augmenté par les effets de la dévaluation, est estimé à environ 2.607 milliards de FCFA en 1994 (4.750 millions de \$US), aggravant ainsi la capacité du Gabon à financer le développement. Le niveau d'endettement extérieur représente 120 % du PIB en 1994 contre 83 % l'année précédente.

L'Aide Publique au Développement (APD) a permis, grâce notamment au rééchelonnement et à l'annulation d'une partie de la dette publique de financer quelques programmes de développement. Elle a plus que doublé (102 %) entre 1993 et 1994, passant de 63,6 millions de \$US à 128 millions de \$US. Du fait de son PNB élevé, le Gabon est considéré comme pays à revenu intermédiaire. Par conséquent il ne peut accéder à diverses sources de financement à des taux concessionnels comme les autres pays d'Afrique sub-saharienne. Entre 1993 et 1994, l'APD par tête d'habitant est passée de 62,7 \$US à 126,7 \$US. Rapportée au PIB et aux recettes d'exportation, l'APD représente respectivement 1,2 % et 2,7 % en 1993 ; 3,4 % et 5,5 % en 1994.

A l'image des pays de la zone franc, le Gabon était habitué à une très faible inflation. En 1991, le taux était même légèrement négatif. Au lendemain de la dévaluation du FCFA, on a enregistré une flambée des prix de la plupart des produits locaux et importés d'où une inflation de l'ordre de 30 %. Les mesures prises par le gouvernement, notamment l'augmentation modérée des salaires (10 % pour la Fonction publique et 15 % pour le privé), le gel du prix de l'énergie et la baisse de ceux des produits pétroliers raffinés, la réforme fiscal-douanière ont permis de contenir l'inflation qui s'est ainsi établie à 10 % en moyenne pour l'année 1995.

La population active du secteur moderne en 1994 est de 91.182 personnes contre 124.000 en 1985, soit une perte de 30.000 emplois en moins de 10 ans. Cette perte est plus marquée du côté des entreprises privées (-52 % sur la période) ; les mesures restrictives prises dans le cadre des Programmes d'ajustement structurel (PAS) depuis 1985 ont entraîné la restructuration, la reconversion ou la dispersion de nombreuses entreprises. Le secteur public est devenu le principal employeur, représentant 44 % de l'emploi salarié. Il existe actuellement près de 60.000 demandeurs d'emplois. Il est à craindre que ce nombre continue à augmenter en l'absence de mesures visant à accroître l'offre de travail et à améliorer les qualifications de la population active et que l'offre de main d'oeuvre gabonaise ne soit pas en mesure de pouvoir répondre à une éventuelle reprise de l'activité économique. Il ressort d'une récente étude que 70 % des chômeurs n'ont pas atteint le cycle d'enseignement secondaire et que moins de 10 % possèdent un diplôme à dominante technique, scientifique ou professionnelle (PNUD, 1995).

Le tableau 1 récapitule les principaux indicateurs de base disponibles pour le Gabon

2. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU SECTEUR

2.1. Les ressources halieutiques

D'après Gilbert et *al.* (1989), près de 300 espèces de poissons ont été trouvées au Gabon en milieux marin et continental confondus. Le potentiel de faune ichthyologique marine a été estimé au cours des campagnes menées depuis 1985 par le navire océanographique (N/O) Dr Fridtjof Nansen sur le plateau continental du Congo et du Gabon (Anonyme, 1989a ; 1989b ; 1994a ; 1994b et 1995). Les principales espèces rencontrées sont des sardinelles, des carangidés, des scombridés, des barracudas et des sabres pour les pélagiques ; des pagres, des sciaenidés et des grondeurs pour les démersales (annexe 2).

Les sardinelles (*Sardinella aurita* et *Sardinella maderensis*) sont distribuées sur la côte sud, au large de d'Iguéla, de Bouti et de Mayumba jusqu'à la frontière avec le Congo. Les juvéniles sont côtiers (20-30 m) tandis que les adultes se rencontrent dans la partie plus profonde de l'aire de distribution (60-70 m). La biomasse moyenne estimée lors des campagnes de 1994 et 1995 est de 114.000 tonnes et 103.000 tonnes respectivement. Les autres espèces pélagiques sont également communes dans la zone côtière. Cependant, seule la biomasse du chinchard (*Trachurus trecae*) a été estimée lors des campagnes de 1994 (14.700 tonnes) et 1995 (19.300 tonnes). L'aire de distribution de cette espèce s'étend de la frontière avec le Congo à la Pointe Panga. Dans les innombrables estuaires et lagunes sont capturées d'importantes quantités d'ethmaloses par les pêcheurs artisans. Bien que ces espèces n'apparaissent pas dans les estimations des navires océanographiques, elles occupent une place de choix dans la biomasse des petits pélagiques côtiers.

La biomasse démersale a été estimée à 79.600 tonnes par les campagnes de 1994 et à 59.400 tonnes par celles de 1995, répartie pour plus de 55 % dans la zone côtière (<50 m).

La biomasse moyenne totale est de l'ordre de 195.000 tonnes (quantité basée sur les années 1994 et 1995). Cette quantité est nettement supérieure à celle obtenue lors de la campagne de 1989 (143.000 tonnes), ce qui tend à montrer que le milieu ne se serait pas appauvri. Il convient de noter que ces évaluations ne concernent ni les crevettes, ni les thons, autres composantes importantes des eaux gabonaises.

Tableau 1-. Principaux indicateurs de base du Gabon (1994)

Indicateurs géographiques	
Superficie territoire (km ²)	267.667
Longueur côtes (km)	750
Superficie plateau continental (km ²)	40.600
Zone Economique Exclusive (km ²)	213.000
Routes (km)	7.800
Routes bitumées (km)	1.160
Voies ferrées (km)	648
Indicateurs démographiques	
Population totale	1.014.976
Part population rurale (%)	27
Part population étrangère (%)	15,2
Densité de population (habitants/km ²)	3,8
Taux de croissance population	2,5
Rang mondial selon l'IDH	114
Indicateurs sociaux	
Taux de couverture médicale	90
Population ayant accès à l'eau salubre (%)	68
Rapport médecins/population	1/2.500
Espérance de vie à la naissance (années)	53,5
Taux de mortalité infantile	94/1.000
Taux de mortalité maternelle	190/100.000
Taux consolidé de scolarisation primaire et secondaire (%)	42
Nombre d'années de scolarité	2,6
Taux d'alphabétisation des adultes (%)	58,9
Population active du secteur salarié	91.182
Taux de chômage (%)	17,1
Indicateurs macro-économiques	
PIB nominal national (milliards de FCFA)	2.172,5
PNB par tête d'habitant (\$US)	4.220
APD/tête d'habitant (\$US)	126,7
APD/PIB (%)	3,4
APD/Recettes d'exportation (%)	5,5
Taux d'inflation (%)	35-45
Niveau d'endettement/PIB (%)	120
Part du secteur primaire dans le PIB (%)	52,6
Part du sous-secteur agriculture, élevage et pêche dans le PIB (%)	5,4
Part du secteur tertiaire dans le PIB (%)	24,5

(Source : DGPA ; PNUD ; DGE/MFEBP)

1\$US = 534,6 FCFA en 1994

2.2. La pêche artisanale maritime

2.2.1. Les embarcations

Quatre catégories principales de pirogues peuvent être distinguées sur le littoral gabonais : (i) la pirogue gabonaise ; (ii) la pirogue ghanéenne ; (iii) la pirogue nigériane et (iv) la pirogue en fibre de verre.

La pirogue gabonaise, caractérisée par son profil rectiligne, est composée de plusieurs pièces de bois dont l'assemblage lui confère une forme plus ou moins hydro-dynamique. La pièce maîtresse, pièce monoxyle, est extraite d'une bille de bois d'*okoumé* ; elle est coupée à l'arrière et peut atteindre 60 cm de large. Un petit roof et une étrave très inclinée termine l'avant de l'embarcation. Un ou deux bordés rehaussent la pirogue sur toute sa longueur. Des bordés complémentaires peuvent être montés légèrement inclinés vers l'extérieur de façon à donner un peu de tonture à la partie avant de la coque. Enfin une pièce de bois épais constitue le tableau arrière où sera fixé le moteur hors-bord. D'autres pièces de bois de renforcement viennent compléter l'embarcation telles que ceinture extérieure et bancs lui conférant une certaine rigidité. Il faut noter que compte tenu de sa forme particulière, la pirogue gabonaise possède une largeur et une profondeur constantes sur plus des deux tiers de sa longueur hors-tout. On remarque que l'embarcation est de manière générale très étroite, relativement instable et d'une capacité de port en lourd limitée à son faible volume. Cette embarcation semble bien adaptée à la navigation en estuaire et au large puisque la mer est le plus souvent calme.

Les pirogues ghanéennes et nigérianes sont construites à partir de troncs d'arbres de bois d'*okoumé*, d'*ozigo* ou de *wawa* (pour les pirogues ghanéennes importées par les pêcheurs béninois). Ces troncs peuvent atteindre 12 à plus de 15 m de long pour un diamètre d'environ 1,50 m (selon l'essence d'arbre utilisée). La forme générale de la coque est très arrondie suivant le tronc. La base est rabotée, ce qui lui donne un fond plat sur toute sa longueur. Les formes avant et arrière sont incurvées afin de lui donner une forme adaptée au passage dans la houle et pour assurer un minimum de sécurité au passage des barres. La hauteur des planches fixées sur le pourtour extérieur est moins développée que pour la pirogue gabonaise et n'augmente que très légèrement sa largeur et sa profondeur. Ces embarcations diffèrent à l'arrière par le mode de fixation du moteur. Ce dernier est monté soit sur une cloison intérieure, la pirogue étant percée d'un puits (cas de la pirogue nigériane), soit à l'extérieur sur un chevalet de bois de forme triangulaire (cas de la pirogue ghanéenne pêchant à la senne tournante).

Ces différentes pirogues sont généralement fabriquées sur place, la grande majorité des charpentiers étant gabonais, les adaptations sont effectuées en fonction de l'origine du pêcheur. Les pirogues de type ghanéen utilisées par les pêcheurs béninois et togolais sont achetées au Ghana puis transportées sur cargo au Gabon via Cotonou. Hormis celles utilisées pour la senne tournante, les pirogues sont coupées à l'arrière pour installer le moteur hors-bord, une fois arrivées au Gabon.

Le prix d'une pirogue de type gabonais varie entre 200.000 FCFA et 375.000 FCFA¹ pour une longueur comprise entre 6 et 11 m. Pour les plus grandes pirogues (12 m), le coût de fabrication peut atteindre 500.000 FCFA. La pirogue de type ghanéenne importée par les pêcheurs béninois

¹ 1 US\$ = 500 F CFA (mars 1996)

revient actuellement à 2,7 millions de FCFA : coût d'achat de 2 millions ; coût de transport pour 500.000 FCFA et frais de douane (droits d'entrée sur le territoire gabonais) pour 200.000 FCFA.

Les pirogues en fibre de verre utilisées pour la pêche artisanale et le transport de personnes sont fabriquées de façon industrielle au Gabon. Elles sont équipées de cales à glace pour des marées de plus d'une semaine et appartiennent essentiellement à des Gabonais (propriétaires non embarqués). Ces embarcations ont une durée de vie plus longue que les pirogues traditionnelles en bois mais leur coût est assez élevé (8 millions de FCFA avec la glacière). Elles sont inadaptées aux différentes techniques de pêche propres à chaque communauté de pêcheurs. Mais elles sont pratiques pour la pêche à la ligne qui est le fait des pêcheurs sao-toméens, les seuls à embarquer à bord.

Faute d'une véritable enquête-cadre, on estime à 1.500 le nombre de pirogues en activité sur le littoral gabonais. L'enquête socio-économique menée en 1992 par la DGPA dans deux des provinces maritimes montre que les pirogues de type nigérian dominant dans l'Estuaire (56 % du total).

2.2.2. Les engins et techniques de pêche

Sur le littoral gabonais différents engins de pêche sont rencontrés en fonction des spécificités des communautés de pêcheurs en activité. On distingue plusieurs variétés de filets (senne tournante, filets maillants dérivants, dormants et encerclants), des palangrottes et des palangres (annexe 3).

La senne tournante et coulissante (*awatsha*) est destinée principalement à la capture des ethmaloses appelées localement sardines. Elle a été introduite au Gabon par des pêcheurs ghanéens et béninois. Elle est utilisée à bord d'une pirogue de type ghanéen ou gabonais améliorée de 12 à 14 m de long, propulsée par un moteur hors-bord de 40 CV fixé sur un support triangulaire à l'extérieur de l'embarcation. Un équipage expérimenté de 10 à 14 hommes variant selon le volume du filet est nécessaire à la manoeuvre. Ce filet peut atteindre plus de 350 m de corde de flotteurs et plus de 30 m de hauteur. Le maillage étiré du corps du filet est généralement de 50 mm et celui de la poche de moins de 40 mm. La pêche se pratique de jour seulement. Actuellement, on dénombre 19 sennes tournantes évoluant sur l'ensemble du littoral gabonais et concentrées dans la région de Libreville. Ce nombre limité s'explique par son utilisation réservée à la lagune et à la mer ainsi que son coût élevé (environ 10 millions de FCFA).

Le filet de fond "*lambo*", est calé sur le fond des lagunes et des estuaires d'eau saumâtre pour pouvoir capturer les bars, capitaines, bossus et autres espèces démersales associées. Il est utilisé principalement en saison sèche par deux pêcheurs à partir d'une pirogue monoxyle de 10 à 11 m propulsée par un moteur hors-bord de 40 CV. C'est un engin robuste dont la nappe est constituée de PA multifilament 210/d18 à 24 voire même 36 selon la taille de la maille étirée qui varie de 120 à 175 mm. Une pirogue de dix mètres embarque un filet de 800 m de long sur 1,65 à 3 m de haut.

Le filet maillant dérivant de fond est long de 500 m pour 7,50 m de profondeur. Il est fortement lesté, possède un maillage étiré de 180 mm en fil de diamètre excessif pouvant atteindre le 210d/48 et nécessite un fort courant pour son déplacement. Le maillage et la grosseur de fil varient selon les disponibilités des nappes sur le marché local. Une extrémité du filin de balisage est fixée à une pirogue de type gabonais de 9 à 10 m de long. L'engin de pêche est utilisé en saison des pluies et généralement de septembre à juin dans les estuaires pour la capture des bars,

capitaines, bossus, daurades, etc...

Le filet maillant encerclant appelé localement trémil a pour espèce cible l'ethmalose. Il a la particularité d'être fabriqué avec une nappe principale en PA monofilament, renforcée à la partie inférieure et supérieure d'une bande de filet en multifilament. Il est manoeuvré par 3 pêcheurs à partir d'une pirogue de 10 à 12 m de long propulsée par un moteur hors-bord de 25 à 40 CV. La pêche se pratique en fonction de la marée, sur des fonds sableux et vaseux de 6 à 35 m environ, essentiellement de décembre à mars et de juin à août lors de la période d'abondance de l'ethmalose.

Le filet maillant dérivant de surface est conçu de manière très simple, sans ralingue plombée. Ceci permet une mise à l'eau et un démêlage du poisson relativement faciles. Le filet a la particularité d'être suspendu sous la surface par des flotteurs en polystyrène expansé de ~ 480 grammes force régulièrement espacés tous les dix m environ sur la ralingue supérieure par des pantoires de 1,50 m de long. La plupart du temps, la partie inférieure de la nappe entre en contact avec le fond. L'engin est utilisé près de la côte, sur des fonds inférieurs à 10 m par 3 ou 4 pêcheurs à partir d'une pirogue monoxyle de 7 à 8 m propulsée par un moteur hors-bord de 8 à 15 CV. La pêche se pratique toute l'année pour les espèces ciblées telles que les bars, capitaines, bossus et mâchoirons.

Le filet maillant "ovia" est utilisé à partir d'une pirogue gabonaise de 10 à 12 m propulsée par un moteur de 15 à 40 CV. Il a une longueur de 600 à 1.000 m pour une profondeur de 3 m. Le maillage peut varier énormément (entre 70 et 110 mm étiré) selon les espèces ciblées (mâchoirons, mullets, carpes rouges, petits capitaines...).

Les pêcheurs togolais de Cap Lopez font appel également à la senne de plage. Ce grand filet avec poche centrale (400 à 600 m de longueur de ralingue supérieure) est mouillé à partir d'une pirogue de type ghanéen motorisée (25 à 40 CV) de 12 à 14 m en partant du rivage. La profondeur maximum étirée est de 12 m. Le maillage étiré dans les ailes est de 50 à 70 mm, celui de la poche entre 50 mm à 90 mm selon les modèles et la disponibilité de matériel. L'engin est relevé par 25 à 60 hommes et permet la capture de diverses espèces : petits brochets, grandes carangues, barracudas, rougets, trachinotes, etc... Son prix est généralement élevé : 14 millions de FCFA pour une senne de 600 m.

La pêche à l'épervier avec ou sans poche ("*mbouza*") se pratique largement sur l'étendue du littoral gabonais à bord d'une pirogue ou à partir de la rive. L'engin est utilisé pour la capture de l'appât nécessaire aux palangres et palangrottes bien que pouvant ramener des mullets et tilapias pour l'autoconsommation.

Les palangres de fond sont utilisées en de nombreux points du littoral. La communauté de pêcheurs gabonais de Port Gentil emploie 200 à 300 hameçons par pirogue. A Owendo Grand village près de Libreville, les pêcheurs nigériens utilisent 2.000 à 3.000 hameçons par pirogue. Ces palangres sont en général assez courtes : 200 à 300 m de ligne mère et par panier avec un flotteur d'environ 500gr/force placé tous les 320 m en général ; chaque engin est constitué parfois de plus de quatre paniers reliés entre eux et contenant 600 hameçons. L'appât employé est l'ethmalose ou le mullet pêché la plupart du temps à l'épervier. La palangre est utilisée toute l'année à bord d'une pirogue de type nigérien de 12 m, équipé d'un moteur de 40 CV. Les espèces ciblées sont les carpes rouges, les mérus, les barracudas, les gros capitaines, les requins, les mâchoirons, les dentex et les raies.

Les lignes à main et les lignes de traîne sont utilisées occasionnellement dans la région de Port Gentil par certains pêcheurs togolais. En revanche, dans la province de l'Estuaire, l'engin semble être plus intensément employé. Des cordiers de plus de dix m de long faisant des marées d'environ une semaine le long du talus continental (pêche semi-industrielle) opèrent avec des lignes de 8 - 10 hameçons appâtées d'ethmalose. Les espèces ciblées sont les carpes rouges, les mérours, les barracudas, les carangidés et autres espèces associées de haute valeur commerciale.

On peut également mentionner trois techniques de pêche utilisées par la communauté de pêcheurs nigériens basés à Owendo Grand village.

Le filet de fond "igbo", long de 1.000 m pour une profondeur étirée de 4,80 à 6 m en maillage étiré de 45 à 65 mm, est utilisé près des roches à bord d'une pirogue monoxyle de type nigérien de 12 m avec un équipage de 3 à 4 pêcheurs ; en conséquence, la nappe doit être changée tous les 6 mois environ. Les espèces ciblées sont les bossus, les capitaines et les carpes rouges.

Le filet à crevettes est remorqué par deux femmes. Cet engin de 30 m de long sur 150 à 180 cm de haut ressemble à une petite senne utilisée en aquaculture pour la collecte des alevins. Il est destiné à la capture de petites crevettes d'estuaire durant toute l'année. La pêche se pratique sans pirogue ; les femmes pénètrent dans l'eau. Fabriqué en maillage étiré de 12 mm, il est très peu sélectif ; son impact potentiel sur les espèces vivant près des rives et des mangroves devrait faire l'objet d'une étude approfondie.

Le filet à mullets est également utilisé par les épouses des pêcheurs. Long de 35 m sur 150 cm de haut, ce filet est fabriqué à partir d'une nappe de monofilament en fil de diamètre de 0,28 à 0,30 mm. Le maillage étiré est de 35 mm. L'engin est fixé aux branches de palétuviers dans les estuaires pour la capture de mullets et d'espèces associées. La pêche est pratiquée durant toute l'année. La fragilité de la nappe est à l'origine de son renouvellement régulier, tous les 6 à 8 mois.

2.2.3. Les communautés de pêcheurs

Il existe plusieurs communautés de pêcheurs artisans évoluant sur le littoral gabonais. On trouve des pêcheurs originaires principalement du Nigéria, du Ghana, du Bénin, du Togo, de Sao Tomé et Principe, de la Guinée Equatoriale, du Sénégal et du Gabon. L'enquête socio-économique de 1992 a permis de dénombrer 2.420 pêcheurs dans les provinces de l'Estuaire (432 propriétaires et 1.586 membres d'équipages appelés à tort aides pêcheurs) et de l'Ogooué (186 propriétaires et 216 "aides pêcheurs"). En incluant la province de Nyanga qui n'a pas été enquêtée, on estime à près de 5.000 le nombre de pêcheurs en activité actuellement sur le littoral gabonais. La proportion de pêcheurs nationaux est relativement faible : 10 % du total à bord de 200 pirogues (13 % de l'effectif).

L'analyse historique du peuplement gabonais révèle l'absence de tradition de pêche maritime. Sur les 50 groupes ethniques que compte le pays, seuls 2 se sont impliqués traditionnellement dans une pêche de subsistance dans les eaux peu profondes et semblent avoir peu progressé. Il s'agit des *benga* originaires du Cap Estérias et des *vili* venant de la partie méridionale de la côte et mieux connus pour leurs activités de pêche au Congo. On peut également y inclure quelques *ouroungo* de la région de Port Gentil.

En 1906, on signalait la pêche en mer pratiquée de façon irrégulière par les habitants des villages

côtiers et la présence de pêcheurs professionnels seulement à Libreville et Loango (Derboux et al, 1906). Ceci s'explique par les dangers de la barre à traverser pour aller dans les zones de pêche. C'est vers les années 1950 que s'est développée l'utilisation de la pirogue monoxyle comme moyen de transport, de pêche, de chasse et de guerre. L'estuaire du Gabon est devenu pendant cette période un point de rencontre des intérêts coloniaux français, des missionnaires romains et des commerçants britanniques.

La première arrivée de pêcheurs étrangers au Gabon remonte au début des années 50 ; les premiers pêcheurs qui sont originaires du Nigéria et du Togo sont venus en 1949 et 1952 à Libreville et Port Gentil.

Les pêcheurs nigériens en activité au Gabon appartiennent à deux principaux groupes ethniques : les *ijaw* originaires de Port Harcourt et de ses environs, les *iladje* venant du village de Ugbo. Ils utilisent les mêmes techniques de pêche qu'au Nigéria : filets dormants de fond et filets maillants dérivants de surface.

Les pêcheurs togolais sont des *mina* et des *ewe*, basés tous au Cap Lopez où ils pratiquent surtout la pêche à la senne de plage. Les équipages sont constitués par des jeunes recrutés par les propriétaires au Togo pour une durée de deux ans en général.

Les pêcheurs béninois appartiennent aux groupes *popo (plah)* et *pedah* originaires de Grand Popo. Ils pratiquent les mêmes techniques de pêche qu'aux villages d'origine. Au sein des équipages des sennes tournantes, on retrouve des pêcheurs ghanéens.

Les autres pêcheurs étrangers sont originaires principalement de Sao Tomé et Principe. Ils travaillent comme contractuels pour les propriétaires gabonais d'unités de pêche artisanale constituées d'embarcations en fibre de verre avec des cales à glace (glacières) pour la pêche à la ligne. Ils opèrent dans des campements séparés de ceux des pêcheurs béninois et des nigériens.

En règle générale, les pêcheurs artisans étrangers présents au Gabon y sont en permanence. De rares cas de retour aux pays d'origine ont été observés pour les Nigériens pendant la guerre de Biafra (entre 1967 et 1972) et les pêcheurs béninois lors du différend politique entre le Bénin et le Gabon en 1978. Avec l'application de la nouvelle politique d'immigration en 1986, on a assisté à un rapatriement massif de pêcheurs étrangers en situation irrégulière.

En 1987, on dénombrait 1.615 pêcheurs dans la province de l'Estuaire (région de Libreville) dont 62 % de Nigériens et 15 % de Béninois (Ijff, 1991). En 1992, la DGPA a recensé 432 patrons-pêcheurs et 1.586 "aides pêcheurs", la majorité étant toujours composée de Nigériens (72 %) et de Béninois (17 %). Dans la région de Port Gentil, on trouve des pêcheurs togolais au Cap Lopez (160 en 1987 ; 260 en 1995), béninois à Matemba, Lip et Rini Ango (1.000 en 1987).

2.2.4. La production débarquée

Le manque de données ne permet pas d'analyser l'évolution de la production au cours des dernières années. Seules quelques estimations grossières sont disponibles à la DGPA. Elles sont de 22.608 tonnes en 1995 contre 16.000 tonnes en 1994 et 17.241 tonnes en 1993. Le suivi effectué depuis 1995 par la DGPA dans certains sites de débarquement de la Province de l'Estuaire a permis de calculer les rendements par type d'engin ainsi qu'il suit : 424 kg/jour pour

la senne tournante ; 247 kg/jour pour le filet à crevettes et 212 kg/jour pour le filet maillant dérivant. Les ethmaloses représentent l'essentiel des prises (77 % soit 11.787 tonnes), suivies des sardinelles (1.145 tonnes ; 7,5 % de la production).

2.3. La pêche industrielle

La pêche industrielle met à contribution plusieurs métiers. Les 46 sociétés enregistrées en 1995 arment 111 unités dont 35 chalutiers, 29 crevettiers, 13 ligneurs et 34 thoniers (DGPA, 1996). La figure 4 montre l'évolution récente de cette flottille qui fait ressortir une légère tendance à la hausse de l'effectif des navires.

Une faible proportion de ces bateaux (35 % en 1995) débarque sa production à Libreville et Port Gentil. Cette dernière localité qui dispose d'un port en eau profonde depuis 1980, a fait l'objet de plusieurs études (CEPIA, COPESCA, EDP, SGTE...) visant à en faire un port thonier. Mais l'inadaptation des installations portuaires, le coût élevé des prestations par rapport aux autres ports de la région (Abidjan et Dakar) ainsi que le redéploiement de la flottille thonière de l'Atlantique oriental à l'Océan indien n'ont pas permis la réalisation de ce projet.

Les débarquements locaux de 1995 qui sont le fait de 22 chalutiers, 13 crevettiers et 4 ligneurs s'élèvent à 10.180 tonnes dont 794 tonnes de crevettes. On note un accroissement sensible des prises de poissons depuis 1990 alors pour les crevettes la tendance est à la baisse (figure 5). Pendant la même période les rendements des poissons ont fluctué entre 900 et 2.300 kg par jour de mer, ceux des crevettes entre 200 et 400 kg par jour de mer

Figure 4.- Evolution de la flottille industrielle

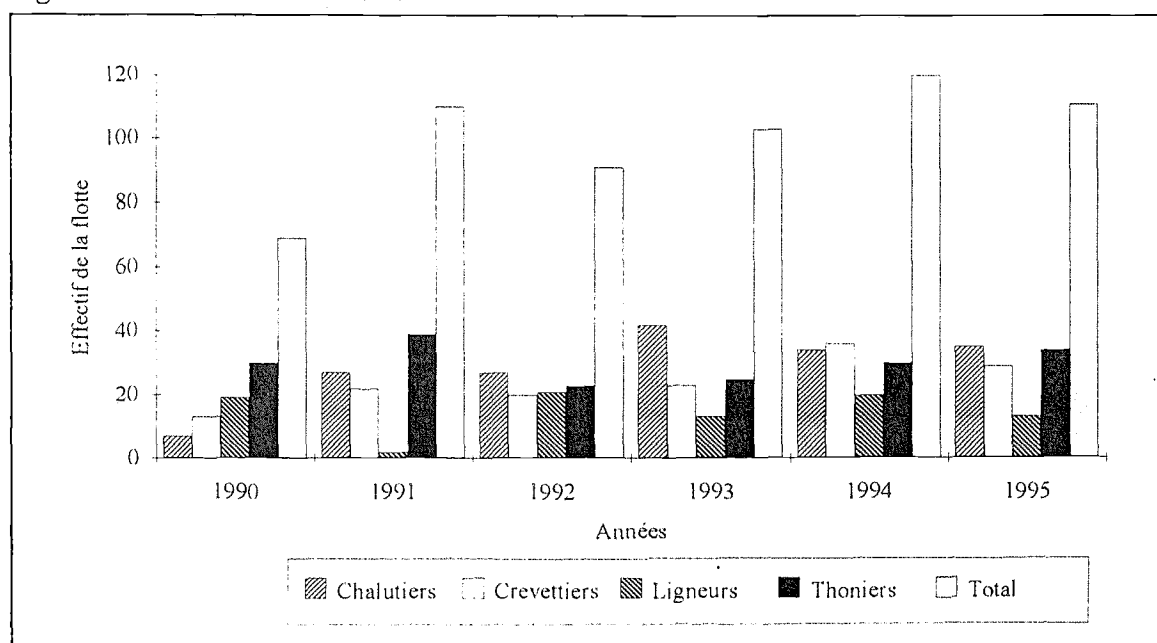
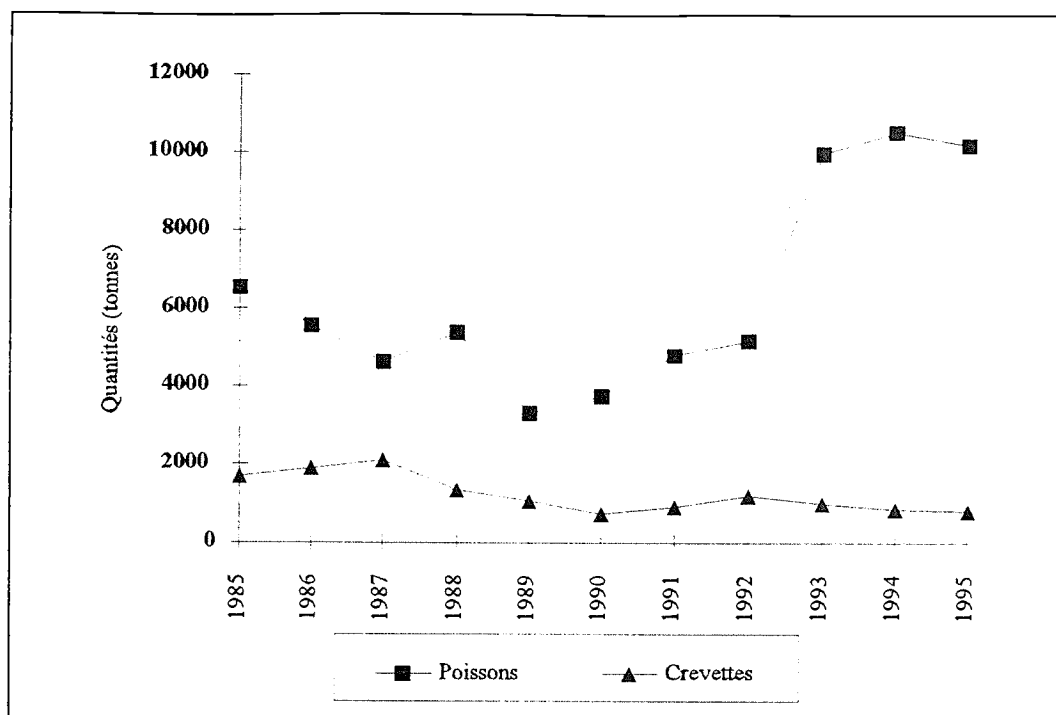


Figure 5.- Captures de la pêche industrielle



Les autres navires (72) appartenant à des sociétés basées hors du Gabon débarquent leurs captures à l'étranger. Une partie importante des statistiques (effort de pêche et captures) échappe ainsi aux services officiels chargés de leur collecte.

2.4. La pêche et l'aquaculture continentales

La pêche continentale est essentiellement pratiquée sur la lagune Fernan Vaz, dans la région de Lambarané (lacs de Zilé et d'Onangué) et sur la lagune de Banio.

La lagune de Fernan Vaz fait partie intégrante du bassin de l'Ogooué dont il constitue l'extrémité sud. Elle est en contact avec la mer en son extrémité nord, dans la région de Ningué Rodé et s'étend vers le sud et le sud-est sur une superficie d'environ 500 km².

Les *Nkomi* constituent le plus ancien groupe présent dans la région, occupant les rives des fleuves et des lagunes. Ils sont essentiellement pêcheurs et pratiquent l'agriculture comme activité secondaire. L'organisation du travail reste individuelle même si la pêche peut être pratiquée dans un cadre familial.

Le nombre de pêcheurs en activité dans la zone a été estimé en 1987 à plus de 100 avec une prédominance de la pêche au filet maillant et à la palangrotte pour l'autoconsommation et la vente locale, à bord de pirogues motorisées (15 à 25 CV) ou non (CGPD, 1987).

La région de Lambarané constitue le point culminant de la vaste cuvette que forme le fleuve Ogooué dans le bassin sédimentaire gabonais avec différents bras et de nombreux lacs dont les principaux sont l'Azinguo, le Nkonié Gomé au nord et l'Ezanga, l'Onangué et l'Oguémoué au sud.

Ces trois derniers lacs communiquent entre eux et avec le fleuve Ogooué ; ils couvrent en saison sèche une superficie de 266,5 km² et sont situés à 30 km environ en aval de Lambaréné et à 160 km de la baie de Port Gentil.

Les populations appartiennent aux groupes ethniques *galao* et *fang*. Le premier groupe est constitué d'agriculteurs disposant de plantations (banane, tarot, manioc) et se déplaçant en petits campements sur le lac Zilé en saison sèche pour pêcher. Le second est composé essentiellement de pêcheurs qui peuvent se consacrer aux activités agricoles pendant la saison des pluies, en cas de réduction des rendements de la pêche.

Le problème d'écoulement que rencontrent les pêcheurs de la zone est à l'origine de la sous-exploitation du lac d'Onangué.

Située à l'extrême sud de la côte gabonaise, la lagune de Banio s'étend sur environ 90 km en direction nord-ouest/sud-est parallèlement à la côte. A son extrémité nord elle est en contact avec la mer tandis qu'à l'intérieur se jettent les eaux de différents fleuves (Dounsou, Louzoubi, Djoungou, Ndouma, Loutsibi).

L'isolement de la lagune de Banio détermine une économie de subsistance basée sur l'agriculture et la pêche. Seuls les groupes de pêcheurs étrangers béninois et togolais, dont le nombre peut dépasser la cinquantaine selon la saison, pratiquent une pêche commerciale aussi bien en lagune qu'en mer, près de Mayumba. Ils utilisent des filets maillants dormants ou dérivants de fond alors que les pêcheurs autochtones font appel à des lignes appâtées ainsi qu'à des pièges à mâchoirons. Ces derniers sont constitués de bambous creux attachés deux à deux pour former de longues files placées parallèlement à la côte et s'enfonçant lentement pour rester au fond pendant quelques jours avant d'être relevés.

Le marché de Mayumba reste le principal débouché de la production de la lagune de Banio. Tchibango constitue un marché potentiel mais l'impraticabilité de la route le reliant à Mayumba pendant la saison des pluies, ne favorise pas la consolidation de ce débouché commercial.

La pisciculture rurale, activité introduite au Gabon au début des années 50, représente à ce jour la seule forme d'aquaculture pratiquée. Après la construction des stations d'alevinage de Libreville et de Oyem (1954) ainsi que les premiers essais d'élevage à partir de tilapias en provenance de Brazzaville (1955), fut lancé un vaste plan de développement de la pisciculture rurale à l'intérieur du pays (1956) aboutissant à la construction d'environ 2.000 étangs (1959).

Le déclin de cette activité a amené les autorités gabonaises à initier en 1967 un projet régional d'extension et de développement de la pisciculture rurale, en rapport avec les pays voisins (Cameroun, Congo et Centre-Afrique) et avec l'appui financier et technique du PNUD et de la FAO. Au Gabon, ce projet a démarré début 1970 avec la création du Centre National Piscicole installé dans la région de Oyem où ont été développées des recherches appliquées sur l'alimentation des tilapias à partir des produits disponibles localement (techniques de fertilisation des feuilles de manioc et d'élevages associés - porcs et volailles). A la fin de ce projet (1972), l'activité piscicole s'est à nouveau ralentie, faute de moyens pour diffuser les acquis en matière de techniques d'élevage auprès des producteurs d'étangs.

Le schéma directeur pour la pêche et de l'aquaculture continentales et les cultures marines, élaboré en 1987 n'a jusqu'ici pas été réalisé. Un inventaire des sites piscicoles est en cours. Deux nouvelles

sociétés gabonaises viennent d'être mises en place pour le développement de la crevetticulture industrielle. Aquagabon se propose d'élever l'espèce *Penaeus monodon* au sud de Port Gentil dans les sites de Batanga (1.500 ha) et de Ntchengue (100 ha) cédés par la DGPA. La production prévue qui sera assurée par 300 personnes est de 2.000 tonnes par an pour un chiffre d'affaires de 7 milliards de FCFA. La Société Anonyme Ferme Aquacole de Ndoumié (SAFAN) prévoit l'aménagement de 10 ha de bassins de grossissement et d'une éclosérie de crevettes. L'objectif visé par la phase pilote (1995/1996) est 10 tonnes/an de silures et de tilapias. La phase industrielle qui démarre en 1997 verra l'extension de l'exploitation jusqu'à 100 ha pour la production annuelle de 300 tonnes de crevettes (*Penaeus monodon*) et de 50 tonnes de silures et tilapias.

3. DEVENIR DES CAPTURES

Comme dans la plupart des pays de la région, les femmes épouses ou non de pêcheurs jouent un rôle primordial dans la valorisation des prises débarquées par la pêche artisanale. Ce sont elles qui assurent la première mise en marché, le traitement, la distribution et la commercialisation sur les marchés locaux.

3.1. Traitement

L'insuffisance des infrastructures de communication nécessaires à l'acheminement des produits des centres de production vers les centres de consommation oblige les pêcheurs à en transformer une grande partie. Ce travail est effectué par des femmes. Le fumage et le salage-séchage sont les méthodes de traitement courantes. Largement rencontrée chez les femmes des communautés de pêcheurs étrangers (béninois et nigériens), la première technique est utilisée pour le traitement des poissons pélagiques (ethmaloses et sardinelles). Comme au Congo, les fumoirs sont réalisés à partir de fûts métalliques de 200 litres (Kébé et *al.*, 1995). Deux modèles ont été observés au campement de pêcheurs béninois à Port-Gentil. L'un est confectionné avec un fût entier auquel l'on a découpé le fond et préparé une ouverture carrée de 35 cm x 35 cm à la base de la paroi pour pouvoir introduire le bois de fumage, le poisson à fumer étant déposé sur une grille métallique posée sur la partie supérieure ouverte du fût, en quatre couches superposées, espacées par des baguettes de bois. Le bois de fumage est constitué de résidus de scierie (lattes et chevrons). Dans les localités où ce combustible n'est pas disponible, les fumeuses utilisent le bois de palétuviers, participant ainsi à la dégradation de la mangrove. Il y a donc un problème d'environnement qu'il conviendra de prendre en compte dans l'avenir. Le deuxième modèle est une version élargie du premier conçu à partir de deux fûts métalliques. Selon les utilisateurs, il est possible de fumer environ 30 kg d'ethmaloses en même temps sur ce "grand fumoir". Dans certains ports de pêche artisanale des environs de Libreville, le dispositif de fumage est constitué de grandes claies généralement connues sous le terme de "banda".

La technique de salage-séchage concerne principalement les espèces démersales de grande taille (Sciaenidés et Ariidés). Elle permet une longue conservation du produit et une diffusion sur de longues distances. En vigueur aussi bien chez les fumeuses autochtones que chez les femmes des communautés étrangères, elle est également pratiquée par quelques hommes.

3. 2. Conservation

La conservation des produits pêchés à bord d'embarcations est limitée à quelques pirogues de pêche (poissons de fond) de Port Gentil et de Libreville où la glace est disponible. Les pêcheurs disposent de caisses isothermes à bord, leur permettant d'effectuer des sorties de quelque 2 à 3 jours voire une semaine et plus à Libreville (pêcheurs sao-toméens). A Port Gentil la glace écaillée (concassée) leur est vendue à 30.000 FCFA la tonne. Dans certaines localités comme Cap Lopez où une prise de senne de plage peut atteindre 12 tonnes à certaines périodes de l'année, les pêcheurs manifestent le désir de disposer d'une chambre froide à proximité comme cela est le cas au Centre de pêche d'Owendo.

Il n'existe pas d'infrastructures adéquates de stockage et de conservation des produits obtenus après traitement. Le poisson fumé est entassé sur les fumoirs, le tout recouvert de tôles, accompagné d'une légère fumée. Le stockage se fait à l'air libre.

Les armements de pêche industrielle disposent de fabriques de glace qui alimentent leurs propres navires. Au port de pêche de Libreville, un seul armateur et une autre société vendent de la glace au public à raison de 20.000 FCFA la tonne. Les bateaux sont équipés de tunnels de congélation ou de cales réfrigérées. Certaines villes de l'intérieur disposent de chambres froides alimentées par des camions frigorifiques appartenant aux mareyeurs ou à des sociétés de transport.

3. 3. Commercialisation

La commercialisation du poisson débarqué par les pirogues se fait à partir du débarcadère. Au niveau des sites de débarquement occupés par les pêcheurs étrangers, le poisson est vendu aux femmes des pêcheurs qui l'écoulent à l'état frais (poisson de fond) ou transformé (sardinelles et ethmaloses fumées, et poisson salé). La gestion de l'argent encaissé incombe à ces femmes. Bon nombre de pêcheurs ont recours à ces opératrices pour préfinancer leurs activités. A Libreville les femmes gabonaises achètent le produit débarqué par les pêcheurs nigériens en préfinançant la campagne de pêche. Les pêcheurs gabonais confient les captures à leurs épouses qui, comme leurs consoeurs étrangères, se chargent de la commercialisation. D'après les déclarations des pêcheurs rencontrés à Port Gentil, le revenu généré est géré par le mari, chef de famille. Une expérience originale a été tentée au Centre de pêche d'Owendo dont la gestion a été confiée à un promoteur privé, Promopêche. Cette structure agissait comme mareyeur en procédant à la collecte du poisson sur les lieux de production et comme organisme de financement en accordant des prêts aux pêcheurs artisans.

Pendant longtemps, les prix du poisson étaient fixés par une mercuriale définie par le Ministère des Finances. Avec la politique de libéralisation de l'économie, ils sont désormais déterminés par le marché (loi de l'offre et de la demande) mais ne doivent pas atteindre un certain niveau qui pénaliserait les consommateurs. Apparemment tous les pêcheurs n'ont pas été informés de cette nouvelle mesure ; de peur de se faire pénaliser, ils continuent à vendre leurs prises aux mêmes prix bien que des corrections aient été apportées suite à la dévaluation du FCFA. A l'état frais les ethmaloses sont vendues par 6 ou 7 individus pour 100 FCFA. Fumées elles sont cédées à 100 FCFA pour 4 ou 5 pièces. Pour les gros individus et les poissons de fond (bars, bossus, bécunes, etc...) le prix varie selon le site de débarquement entre 700 et 1000 FCFA/kg. Sur les marchés le prix moyen est de 1200 FCFA/kg.

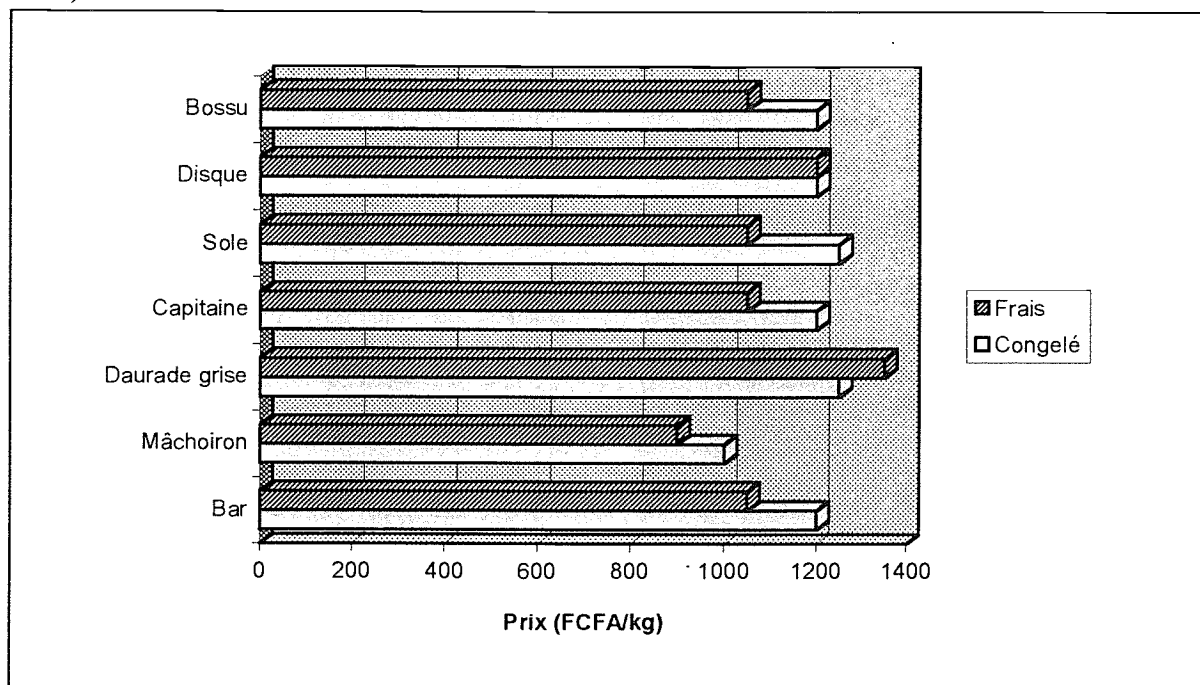
Afin de combler ses besoins en produits halieutiques le Gabon importe du Sénégal et de la Mauritanie du poisson à l'état congelé. Au cours des trois dernières années les quantités importées ont tourné autour de 5.000 tonnes/an (DGPA, 1996). Du poisson salé est également importé de la Norvège. Mais depuis 1992, du fait des fluctuations importantes de la monnaie norvégienne qui ont renchéri le coût d'importation pour le Gabon, les quantités ont été fortement réduites.

Malgré le déficit en poisson le Gabon exporte des produits halieutiques. Les exportations vers les pays de l'Union Européenne concernent essentiellement des crevettes, des mollusques et des poissons de grande valeur commerciale. Les quantités exportées se sont élevées à 800 t en 1993, 2.000 t en 1994 et 2.261 t en 1995. Presque tous les petits pélagiques (ethmaloses notamment) capturés par les pêcheurs artisans (40-50 % des débarquements) sont achetés par les commerçants camerounais et acheminés par la route dans leur pays d'origine. A cause du caractère informel de ce commerce, les quantités exportées sont mal connues. Il en est de même des exportations de poisson effectuées directement par les pêcheurs étrangers, notamment nigériens dans leur pays d'origine et qui échappent au contrôle administratif.

Pour la pêche industrielle, la distribution est assurée par les sociétés de pêche qui jouent aussi le rôle de mareyeurs, les poissonniers et les petits revendeurs. On peut signaler également la présence de bateaux-usines coréens qui remorquent des pirogues sénégalaises pêchant à la ligne sous contrat dans les eaux sous juridiction gabonaise. Le produit pêché par les pirogues est livré au bateau puis traité à bord et directement exporté.

Avant la dévaluation du FCFA, le poisson congelé importé était meilleur marché que le poisson pêché localement. Actuellement, à part le fait que le poisson frais pourrait être préféré au poisson congelé, le consommateur gabonais n'a pas beaucoup d'intérêt à acheter le poisson local, puisque le poisson congelé est vendu au même prix sinon moins cher que le poisson frais de qualité supérieure débarqué par les pêcheurs artisans (figure 6).

Figure 6.- Prix de quelques espèces vendues dans les poissonneries de Libreville (FCFA/kg ; avril 1996)



Libreville et Port Gentil sont les principaux centres de commercialisation des produits halieutiques d'origine marine. Ils absorbent à eux seuls plus de 50 % de la production écoulée. L'acheminement des produits vers certains centres de consommation de l'intérieur du pays se fait au départ de Libreville par l'intermédiaire du Chemin de Fer Transgabonais et des principaux axes routiers qui malheureusement n'atteignent qu'un nombre limité de localités. Cette insuffisance des voies de communication constitue l'une des principales contraintes pour la commercialisation du poisson.

3.4. Consommation

A l'image des pays de la sous-région, la pêche joue un rôle de premier plan dans l'approvisionnement des populations locales en protéines d'origine animale. En 1990, le poisson représentait 13 % des protéines totales et 37,4 % des protéines d'origine animale. Avec une moyenne per capita de 28,2 kg en 1990, le Gabon constitue le troisième grand pays africain riverain de l'Océan Atlantique consommateur de poisson derrière Sao Tomé et Principe (35,1 kg) et le Congo (33,4 kg), et devant le Ghana (27,1 kg) et le Sénégal (25,1).

Cependant, on observe des disparités régionales très importantes de la consommation de poisson en raison des difficultés de pénétration des produits halieutiques à l'intérieur du pays. La consommation est plus importante à Libreville et Port Gentil, qui sont proches des villages et campements de pêcheurs.

4. POLITIQUE ET PLAN DE DEVELOPPEMENT NATIONAL

4.1. Politique économique

Le Gabon a élaboré son premier plan quinquennal de développement économique social en 1968. Jusqu'en 1975, l'économie gabonaise a connu une croissance soutenue. La récession qui a suivi ce boom économique a conduit les autorités à mettre en place, avec l'appui du Fonds Monétaire International (FMI), un programme de stabilisation et de redressement financier en 1978. Ceci a permis d'éponger les arriérés de paiement, d'engager le désendettement extérieur et d'équilibrer la balance des paiements. Mais la forte contraction du PIB a amené le gouvernement à mettre en place un plan intérimaire (1980-1982) qui en réalité a servi de quatrième plan de développement économique et social. Conformément à l'objectif fixé, il a été possible d'assurer une croissance de l'économie à un rythme qui puisse être maintenu à moyen terme sans tensions inflationnalistes, même si des difficultés sont apparues en 1982.

Le second bouleversement important subi par l'économie est intervenu au cours de l'exécution du cinquième plan (1984-1988) avec la nouvelle crise internationale qui s'était traduite par la chute des prix des produits pétroliers. La très grande dépendance de l'économie au pétrole et la faiblesse du secteur agricole ont été responsables de cette situation. Dès lors, le gouvernement a opté pour une diversification de l'économie basée sur le développement de la production alimentaire. La première loi triennale glissante (LTG), votée en 1988 inaugure l'entrée du Gabon dans l'ère des Programmes d'ajustement structurels (PAS) imposés par les institutions de Bretton Woods aux pays de la région pour corriger les déséquilibres macro-économiques. Les nombreux mouvements sociaux survenus en fin 1989 et début 1990 ont perturbé la bonne marche de l'économie. La Conférence Nationale réunie en mars-avril 1990 a abouti à des réformes consensuelles dans les

institutions du pays et notamment à l'organisation des premières élections législatives en septembre 1990.

Après l'échec des nombreux PAS dans les différents pays africains de la zone franc, la dévaluation est apparue comme une nouvelle stratégie de correction des déséquilibres internes (déficit budgétaire notamment) et externes (déficit de la balance courante) enregistrés depuis un certain temps. Pour ce faire, les pays de la zone franc doivent, avec l'appui des aides financières apportées par la communauté internationale, mettre en place des programmes d'ajustement comportant des mesures conjoncturelles et structurelles.

Au Gabon, le changement de parité du FCFA a été suivi d'une tension politique et sociale. Les négociations politiques organisées ont abouti à la signature des "Accords de Paris" dont l'objectif principal visé est la normalisation de la vie politique au pays et la réalisation d'un programme de redressement économique et social par un gouvernement intérimaire. La mesure de dévaluation a été complétée par la mise en oeuvre de la réforme fiscal-douanière avec la réduction des droits et taxes à l'importation, l'introduction de la TVA et la réforme des entreprises publiques. En même temps le Gabon doit faire face à un service important de sa dette extérieure, ne pouvant bénéficier d'aucun traitement de faveur du fait du niveau relativement élevé de son PIB par habitant. Cependant, il a obtenu en 1994 l'accord de confirmation du FMI, ce qui lui a permis d'alléger le service de la dette. L'analyse des premiers résultats de la dévaluation fait apparaître une reprise de la croissance, un excédent des avoirs extérieurs et une réduction importante de la balance des paiements. Mais aucune amélioration sensible n'a été observée quant à la compétitivité de l'économie nationale et aux activités tournées vers le marché intérieur, notamment l'agriculture, l'élevage et la pêche ; les contraintes de développement du pays restent les mêmes que celles identifiées depuis les programmes de redressement économique de 1987.

Devant cette situation, le gouvernement gabonais a élaboré en collaboration avec le FMI et la Banque Mondiale, un programme d'appui à la relance économique : la "Déclaration de politique de développement" (1995-1997). La stratégie qui sous-tend ce programme est articulée autour de quatre axes principaux (PNUD, 1995) :

- (1) la relance de l'économie par un effort d'investissement en faveur du secteur productif dans le cadre de politiques sectorielles cohérentes et bien définies, afin de tirer profit des avantages engendrés par la dévaluation ;
- (2) la poursuite de l'assainissement des finances publiques tout en améliorant qualitativement les dépenses publiques et en trouvant des solutions pour réduire le poids de la dette ;
- (3) l'assainissement des entreprises para-publiques et le désengagement de ces secteurs d'activité ;
- (4) l'amélioration de la qualité et de la couverture des services sociaux, la réforme de l'enseignement et la promotion d'activités créatrices d'emploi.

Par ailleurs, le troisième PAS qui cadre avec les objectifs de la Loi triennale glissante 1996-1998 permet entre autres une meilleure gestion des dépenses d'investissements.

4.2. Principaux objectifs de développement sectoriel

Le secteur des pêches a toujours constitué le parent pauvre de la planification nationale. Etant considéré comme activité économique marginale, il n'a jamais fait l'objet de priorité de développement. C'est à partir du troisième plan quinquennal de développement économique et social (1975-1979) que l'importance du secteur dans la fourniture de protéines animales et de revenus a commencé à être reconnue. Une étude socio-économique de la pêche artisanale y a été demandée de manière à dégager les perspectives de développement du secteur et les actions à mener. Ce travail ne s'est réalisé qu'en 1987 lors de l'élaboration du schéma directeur des pêches au Gabon. Le bilan diagnostic de la situation qui prévalait à l'époque a débouché sur l'élaboration d'une stratégie de développement et l'identification des projets types. Mais ce schéma n'a jamais été approuvé par le gouvernement.

Compte tenu de l'évolution du paysage économique gabonais dans lequel s'insère le secteur des pêches, il est apparu vite nécessaire d'actualiser le schéma directeur des pêches. Cette actualisation a été tentée en 1995 mais les 5 projets pilotes retenus n'ont pas été jugés pertinents pour leur réalisation : (i) pêche à la langouste verte ; (ii) pêche industrielle de petits poissons pélagiques côtiers ; (iii) pêche de crevettes profondes ; (iv) réactivation de la pêche cordière ; (v) promotion de la pêche continentale.

Dans tous les cas, trois objectifs majeurs sont assignés au secteur des pêches : (i) participer à la réalisation du programme d'autosuffisance alimentaire afin de réduire la dépendance extérieure ; (ii) utiliser les potentialités halieutiques pour diversifier l'économie et (iii) impliquer davantage les Gabonais dans l'exercice de la pêche. Il reste entendu que la pêche artisanale devra constituer la principale source de protéines animales de qualité à bas prix pour les populations locales ; en revanche, l'objectif de la pêche industrielle sera de contribuer davantage aux recettes en devises. Dès lors, les stratégies à mettre en oeuvre ne devront pas seulement viser à accroître la production mais également à mieux valoriser les prises débarquées et à améliorer la gestion des ressources halieutiques de la ZEE gabonaise notamment en mettant l'accent sur la recherche.

4.3. Projets de développement de la pêche

Trois principaux projets ont été initiés dans le sous-secteur de la pêche artisanale maritime : le Centre des pêcheurs de l'Estuaire à Owendo (Communauté Européenne et coopération italienne), le complexe frigorifique d'Omboué et la mise en place d'un système statistique informatisé pour les pêches maritimes (FAO).

4.3.1. Centre d'appui d'Owendo

La construction de ce centre a été effectuée entre janvier 1983 et février 1984 par l'Etat gabonais sur financement de la CE et de la coopération italienne pour un montant de 840 millions de FCFA. L'objectif principal est de promouvoir la participation des jeunes de la région de Libreville à la vie économique en les impliquant dans le sous-secteur de la pêche artisanale. Le Centre était prévu pour commercialiser annuellement 7.000 tonnes de poisson, 6.000 tonnes de glace et 1.639 m³ de carburant. Il devrait desservir 20 villages de pêcheurs de la Province de l'Estuaire et attirer environ 500 propriétaires de pirogues.

Mais au bout d'un an de fonctionnement (mai 1984 à août 1985), les résultats obtenus par l'Administration des Eaux et Forêts ont été mitigés : une perte de 4,2 millions de FCFA a été enregistrée. La gestion du centre a été alors confiée dans un premier temps à la société Centrapêche (de septembre 1985 à novembre 1988) puis à Promopêche, SARL gabonaise à statut de PME au capital de 20 millions de FCFA. Promopêche s'est attachée à développer la pêche en organisant la collecte du poisson frais sur les lieux de production pour la vente sur le marché local et en Europe, et en établissant des contrats avec les pêcheurs pour des prêts moyennant la priorité d'achat des prises. Un montant de 270 millions de FCFA a été débloqué pour aider les pêcheurs à renouveler leurs équipements de pêche.

La restructuration en cours de ce centre envisage d'en confier la gestion à un Comité de pêcheurs sous la supervision de la DGPA. Mais les infrastructures devenues obsolètes (machine à glace et chambres froides) nécessitent des investissements supplémentaires avant la cession aux pêcheurs.

4.3.2. Complexe frigorifique d'Omboué

Il a été construit en 1974 par l'Administration des Eaux et Forêts pour développer la pêche dans le département d'Etimboué. Il devait assister les pêcheurs gabonais de la zone par la fourniture de glace, la mise en service d'une chambre froide et la réparation des moteurs hors-bord. Suite à une panne en 1976, il fut abandonné jusqu'en 1983, date à laquelle sa gestion fut confiée à Promo-Gabon après sa remise en état. Cette société y a installé un magasin d'approvisionnement en équipements de pêche et pièces détachées pour les moteurs hors-bord. Malheureusement, la nouvelle gestion du complexe n'a jamais donné entière satisfaction à la communauté de pêcheurs ciblés du fait du coût élevé des prestations de services (fourniture de glace et de pièces détachées), de la panne de certaines infrastructure (chambre froide, fabrique de glace en paillette) et l'absence de véritable aide aux pêcheurs (ramassage captures, préfinancement pour l'acquisition de matériel de pêche...).

4.3.3. Mise en place d'un système statistique informatisé pour les pêches maritimes

Dans le cadre de la mise en place d'un système statistique informatisé pour les pêches maritimes, l'Administration des pêches a bénéficié de la part de la FAO, dans le cadre de son programme de coopération technique (PCT), d'une assistance d'une durée de deux ans (octobre 1993 - novembre 1995) pour un montant de 185.000 US\$. Ce projet a permis la formation d'une équipe de collecte et d'analyse de données avec l'utilisation des logiciels dBase, Excel, Artfish et Artser.

5. STRUCTURES ADMINISTRATIVES ET INSTITUTIONS DE RECHERCHE

5.1. L'Administration des pêches

Pendant longtemps la pêche maritime a constitué une composante marginale du Ministère ayant en charge les Eaux et Forêts : Ministère des Eaux et Forêts, chargé du reboisement (1960-1989); Ministère des Eaux et Forêts, de la Pêche et de l'Environnement (1990-1992). En 1993, la tutelle de la Direction des Pêches Maritimes et Cultures Marines est assurée par le Ministère des Transports, de la Marine Marchande, de la Pêche, chargé du Tourisme et des Parcs nationaux (MTMMPTPN).

La priorité accordée par les Pouvoirs publics au secteur des pêches s'est traduite récemment par la création de la Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture - DGPA (décret n° 001260/PR/MTMMPTPN du 09/11/1995). La DGPA est chargée de la mise en oeuvre de la politique gouvernementale en matière d'aménagement des ressources halieutiques, notamment l'exploitation, l'évaluation, l'amélioration et le développement des stocks, la conservation et la protection des écosystèmes maritimes, lagunaires, lacustres et des rivières. Elle est par ailleurs responsable de la planification des activités de recherche halieutique.

La DGPA dispose de quatre services centraux : (i) la Direction des pêches industrielles ; (ii) la Direction des pêches artisanales (maritime et continentale) ; (iii) la Direction de l'Aquaculture (aquaculture continentale et cultures marines) et (iv) la Direction de la réglementation, du contrôle et de la surveillance. Il existe un service de l'évaluation et de l'aménagement des ressources halieutiques au sein de la Direction des pêches industrielles.

Les services provinciaux de la DGPA sont constitués par les inspections provinciales des pêches et de l'aquaculture qui sont au nombre de trois. Chaque inspection provinciale comprend deux bureaux (pêche et aquaculture), des brigades de pêche, des stations d'aquaculture continentale et des centres d'expérimentation des cultures marines.

5.2. Institutions de crédit

La crise économique que traverse le Gabon n'a pas épargné le secteur bancaire. Ce dernier connaît depuis 1993 une certaine baisse d'activités résultant des difficultés de trésorerie des entreprises.

L'épargne s'est effritée en raison principalement des besoins importants en fonds de roulement des entreprises, d'évasion des capitaux pour cause de la dévaluation et d'endettement des ménages. La politique d'encadrement du crédit, le climat socio-économique et le faible niveau des dossiers bancables ont contribué à la contraction généralisée des crédits à court, moyen et long termes (BGD, 1995).

A l'heure actuelle, cinq organismes de financement interviennent dans le secteur des pêches au Gabon : la Banque Gabonaise de Développement (BGD), la Banque Nationale du Crédit Rural (BNCR), le Fonds d'Expansion et de Développement de la Petite et Moyenne Entreprise (FODEX), le Fonds d'Aide et de Garantie des Petites et Moyennes Entreprises (FAGA) et la Caisse Française de Développement (CFD).

Le secteur informel participe également au financement de la pêche artisanale. Les pêcheurs étrangers entretiennent de bonnes relations avec les commerçants individuels (femmes gabonaises) ou sociétés de commercialisation de produits halieutiques (Promopêche) qui leur fournissent des prêts moyennant la priorité de vente notamment des espèces de haute valeur commerciale. Ce système a fonctionné pendant longtemps à Libreville où également des possibilités d'emprunt étaient offertes par le représentant de Yamaha.

5.2.1. La BGD

C'est une société d'intérêt national mise en place au lendemain de l'indépendance (juin 1960) pour prendre le relais de la Société Gabonaise de Crédit (CREDIGABON) qui a vu le jour en juillet

1959. Le capital qui s'élevait à 400 millions de FCFA au moment de la constitution de la banque, est passé à 10,5 milliards de FCFA depuis le 31 décembre 1989.

En plus de quelques interventions dans le sous-secteur de la pêche industrielle, la BGD a accordé au cours de ces dernières années certains prêts d'équipement à la pêche artisanale maritime (pirogues, moteurs, filets et caisses isothermes). Jusqu'en 1995, les interventions de la banque dans le secteur des pêches étaient limitées en raison de l'insuffisance voire l'absence de ressources adaptées. Par ailleurs, des problèmes de garanties et d'apport personnel restent posés pour les pêcheurs artisans. Le FODEX a permis à la BGD de multiplier ses interventions dans le secteur. Un fonds de garantie équivalent à 50 % du crédit sollicité est mis en place. Pour ne pas pénaliser l'emprunteur, un apport personnel de 10 % est exigé. Ceci a permis de financer 15 à 20 projets de pêche pour un montant de 80 à 90 millions de FCFA en 1995. La BGD incite les pêcheurs à se regrouper pour créer une société de caution mutuelle, à l'image de l'expérience tentée en partenariat avec l'Office National de l'emploi dans l'opération taxi. Malheureusement il n'existe pas de véritable collaboration entre l'Administration des pêches et les organismes financiers.

5.2.2. La BNCR

De création plus récente (juillet 1986), la BNCR a pris le relais de la Caisse Nationale du Crédit Rural qui constituait une cellule au sein de la BGD. Elle mène deux activités principales : (i) collecte de l'épargne auprès des populations exerçant leurs activités en milieu rural ; (ii) distribution de crédit à toute personne qui réalise un projet concourant au développement rural. Mais compte tenu de son implantation (Libreville et Lambaréné), les activités de la banque sont plus orientées vers la pêche que les autres secteurs de l'économie. Dès lors, la pêche artisanale est considérée comme un secteur prioritaire par cette banque.

La plupart des crédits sont consentis à des salariés fonctionnaires. Tout pêcheur professionnel qui sollicite un prêt doit obtenir une garantie ou caution d'une autre personne salariée. Par ailleurs, l'emprunteur doit avoir la nationalité gabonaise, faute de quoi, une caution d'un citoyen gabonais est exigée. Il faut préciser que depuis quelques années, l'aval de la Direction des pêches n'est plus nécessaire pour les prêts atteignant un niveau moyen de 2,5 à 3 millions de FCFA, compte tenu des lourdeurs administratives dénoncées par les professionnels de la pêche.

Les prêts sont accordés pour le financement d'équipements de pêche et/ou la constitution de fonds de roulement (couvrant le fonctionnement d'un à deux mois d'activités). Ils ne peuvent dépasser 15 millions et sont accordés pour une durée de 12 à 48 mois à un taux d'intérêt de 16 % et avec un apport personnel de 20 % du montant sollicité.

La BNCR a financé 119 projets de pêche artisanale en 1993 contre 162 en 1994 essentiellement dans la Province du Littoral (60 %) et au profit de fonctionnaires (90 %). Elle peut également servir de caution douanière. En effet, une Petite et Moyenne Entreprise (PME) qui veut importer du matériel de pêche et qui ne dispose pas de liquidités suffisantes peut s'adresser à la banque et assurer le règlement dans un délai de 6 mois.

5.2.3. Le FODEX

Le FODEX a été mis en place en septembre 1993 par l'Etat gabonais pour relancer, soutenir le

développement de la PME et améliorer les perspectives de l'emploi. C'est un établissement public placé sous la tutelle du Premier Ministre et composé de spécialistes de la PME. Il dispose de lignes de crédit du Budget de l'Etat, de la Banque Africaine de Développement (BAD) et d'autres bailleurs internationaux (FED, Coopération Belge...).

Les crédits du FODEX sont accordés à toute entreprise privée de droit gabonais, exerçant une activité dans les secteurs de l'industrie manufacturière, de l'extraction, du bois, des services, de la pêche, de l'agriculture et du commerce, ayant un capital détenu pour 51 % par des Gabonais (personnes physiques ou morales) et un chiffre d'affaires annuel au plus égal à 1 milliard de FCFA. La priorité de financement est accordée aux secteurs de l'agriculture et des pêches.

Les conditions du FODEX sont moins rigides que celles des banques commerciales ; un taux préférentiel d'intérêt de 12 % est accordé, la durée du crédit varie entre 3 et 4 ans avec un différé de 3 mois. Une convention lie le FODEX à deux banques de la place (BGD et BNCR) qui s'occupent de l'étude et du financement des dossiers de demande de prêts. Dans le respect des conditions et procédures en place, le FODEX intervient dans trois domaines : (i) le financement de 50 % des études de faisabilité du projet et des coûts de suivi des cabinets agréés durant les trois premières années du projet ; (ii) l'accord de crédits participatifs destinés au renforcement des fonds propres et (iii) la garantie de prêts accordés, jusqu'à 50 % de l'encours en capital.

5.2.4. Le FAGA

Le décret 0968/PR/MINPME du 01/06/1985 fixe les modalités de fonctionnement du FAGA. Ce dernier peut fournir une aide directe par l'octroi d'un prêt plafonné à 15 millions de FCFA à des personnes physiques ou à des sociétés à majorité gabonaise dont le chiffre d'affaire ne dépasse pas 500 millions de FCFA. Le prêt est en général accordé pour une durée de 3 à 4 ans, avec un différé de 3 à 6 mois et au taux préférentiel de 12 %, par une Commission interministérielle présidée par le Ministre chargé des PME.

Les dossiers sont préalablement instruits par Promogabon, Etablissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) créé en 1964 et placé sous la tutelle du Ministère du Commerce. Promogabon est chargé d'étudier et d'assister tout projet de création ou de développement d'établissements industriels et artisanaux. Depuis quelques temps, le service est payé et Promogabon (qui a connu une fermeture provisoire) ne constitue plus un passage obligatoire pour toute demande de prêt émanant de petits artisans et PME ; d'autres sociétés privées de la place peuvent établir le dossier de demande d'agrément.

La Chambre de Commerce qui est membre de la Commission d'agrément au même titre que la BGD et les ministères concernés, joue le rôle de conseillère dans les domaines de la planification, de la fiscalité, de la réglementation douanière, du code du travail, etc...

Au 31/12/1995, le FAGA a financé 18 entreprises de pêche artisanale pour un montant de 922 millions de FCFA soit 15 % du porte-feuille total. Des problèmes de recouvrement des créances se posent dans la mesure où les promoteurs qui bénéficient des prêts sont rarement des pêcheurs professionnels ce qui ne permet aucun contrôle des activités par le FAGA.

Selon les recommandations de la BAD, le FAGA devait disparaître à la création du FODEX et une partie de son personnel affecté à cette nouvelle structure. Aucune décision n'a été prise dans

ce sens et il existe actuellement une convention entre les deux institutions qui offre la possibilité au FAGA de bénéficier du concours du FODEX pour toute demande de prêt supérieure à ses capacités financières.

5.2.5. La CFD

La CFD assiste les promoteurs gabonais. A travers un de ces outils, l'Aide à l'initiative de production de base (AIPB), elle accorde des crédits au secteur de la pêche. Le financement s'adresse aux pêcheurs tant gabonais qu'étrangers et exige un apport personnel de 30 % du montant du projet et un avaliste. Jusqu'ici six projets ont été financés à travers l'AIPB, dont un seul de la pêche. En effet, un prêt de 19 millions de FCFA a été accordé à un groupement de pêcheurs béninois basés à Cocobeach avec l'aval de Promopêche. La faible sollicitation de l'AIPB par les pêcheurs artisans est la conséquence directe du manque de promotion de cette structure.

5.3. Institutions de recherche et de formation

5.3.1. Formation

Il n'existe aucune structure nationale chargée de la formation du personnel d'encadrement de la pêche maritime gabonaise.

Du fait que la pêche maritime dépendait du Ministère chargé des Eaux et Forêts, son personnel était composé principalement d'ingénieurs techniques (cadres supérieurs) et d'agents techniques (cadres moyens) formés à l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts du Cap Estérias. Dans cette école est dispensé un enseignement général essentiellement tourné vers l'exploitation forestière et la pêche continentale. Il est prévu de restructurer ce cadre de formation de manière à prendre en charge l'aquaculture et la pêche maritime. Pour ces deux domaines précis, les spécialisations sont présentement acquises à l'extérieur dans le cadre de la coopération bi- ou multi-latérale. La formation des agents techniques et techniciens en pêche maritime est assurée au Sénégal. Les perfectionnements des cadres et techniciens en pisciculture se font en Côte d'Ivoire (Bouaké), au Nigéria (Port Harcourt) et en France (Montpellier). Les Universités marocaines (Rabat), canadiennes (Québec) et françaises (Brest et Marseille) contribuent à la formation des cadres des pêches maritimes.

5.3.2. Recherche

Il existe une structure nationale de recherche destinée à appuyer les programmes de développement de l'aquaculture, et dans une moindre mesure, de la pêche continentale. Le Laboratoire d'Hydrologie et d'Ichtyologie, créé officiellement en janvier 1989, constitue une nouvelle unité de l'Institut de Recherches Agronomiques et Forestières (IRAF) au sein du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique qui relève du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

5.4. Institutions régionales

Le Gabon est membre de plusieurs institutions régionales liées à la pêche.

5.4.1. COREP

Le Comité Régional des Pêches du Golfe de Guinée (COREP) a été créé en 1984 à Libreville par le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, Sao Tomé Principe et le Zaïre. Il a pour objectifs de coordonner, d'harmoniser et de développer l'exploitation des stocks partagés qui se trouvent dans les ZEE des pays membres et de les gérer. Jusqu'à ce jour la convention n'a pas été ratifiée par la Guinée Equatoriale, ce qui limite le comité à quatre pays. Cette convention reste ouverte à l'accession pour le Cameroun et l'Angola .

Le COREP bénéficie de trois projets financés par l'Union Européenne non encore opérationnels (recherche halieutique, formation et construction navale).

5.4.2. COPACE

Le Comité des Pêches pour l'Atlantique Centre-Est (COPACE) a été créé en 1967 en vertu de l'acte constitutif de la FAO et en application d'une résolution du conseil de la FAO. Il comprend des pays côtiers du Maroc au Zaïre, et 10 pays non africains qui opèrent dans la région.

Le COPACE est habilité à donner des avis aux Gouvernements des Etats membres pour les aider à définir les bases scientifiques de mesures de réglementations. L'objectif étant d'assurer la conservation et l'amélioration des ressources marines dans l'ensemble de la zone de compétence du pays membre.

5.4.3. Conférence Ministérielle

La Conférence Ministérielle sur la coopération halieutique entre les Etats africains riverains de l'Océan Atlantique (du Maroc à la Namibie) a tenu sa première réunion en avril 1989 à Rabat. Les Etats membres ont exprimé leur volonté commune de renforcer et de développer leur coopération dans les domaines de l'évaluation et de la préservation ainsi que la production halieutique. Pour cela, ils ont insisté sur le développement de la recherche scientifique et le renforcement de la formation professionnelle et technique.

5.4.4. CEBEVIRHA

La Commission Economique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques (CEBEVIRHA) constitue la plus jeune organisation dans la sous-région. Elle a été mise en place en 1994 dans le cadre de l'Union Douanière des Etats de l'Afrique Centrale (UDEAC) pour centraliser les problèmes relatifs au bétail et aux ressources halieutiques. Des études socio-économiques sont ainsi prévues pour assurer la sécurité alimentaire et développer les échanges commerciaux entre les pays membres : Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et Tchad. C'est ce dernier pays qui abrite le siège de la Commission (N'Djaména).

5.4.5. DIPA

Le Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA) a démarré en 1983. Financé par l'Agence Danoise pour le Développement International (DANIDA), il est exécuté par la FAO. Il regroupe les Etats côtiers ouest-africains, de la Mauritanie à l'Angola. Il joue un rôle essentiel dans le suivi des décisions techniques et recommandations de la Conférence mondiale de la FAO sur la gestion et le développement des pêcheries, tenue à Rome en 1984. Son objectif est de contribuer à promouvoir les compétences, les capacités ainsi que les potentialités des communautés des pêcheurs à travers l'engagement et la participation active de ces dernières dans la planification et l'exécution des activités de gestion et de développement. Chaque pays membre dispose d'un fonctionnaire de liaison du DIPA qui sert de relais entre les autorités locales et le programme. La troisième phase du DIPA, qui a démarré en juillet 1994, devra permettre d'assurer aux 20 pays membres un développement et un aménagement durables de leur pêche artisanale. Ceci contribuera à la maximisation des avantages sociaux et économiques des communautés de pêcheurs en termes d'emplois, de protéines et de revenus.

5.4.6. CPCA

Le Comité des Pêches Continentales pour l'Afrique (CPCA) a été créé en 1971 sur initiative de la FAO. Il regroupe l'ensemble des pays africains impliqués dans l'exploitation des eaux intérieures. Les principaux domaines d'intérêts retenus par le CPCA sont la pêche dans les lacs, lagunes, fleuves et en plaines inondables, l'aquaculture et les activités coopératives dans les eaux intérieures internationales.

5.4.7. ICCAT

Créée en 1966, la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT en anglais) comprend 22 membres dont 10 d'Afrique : Angola, Bénin, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Guinée, Guinée Equatoriale, Sao Tomé et Principe et Sénégal. L'ICCAT s'intéresse essentiellement aux pêcheries de la haute mer du fait du caractère migratoire des espèces étudiées (thonidés et espèces associées). Son travail consiste principalement à : (i) rassembler et analyser les renseignements statistiques relatifs aux conditions, tendances actuelles des ressources, mesures et méthodes d'aménagement des pêcheries ; (ii) présenter aux parties contractantes des recommandations visant les études et enquêtes à entreprendre ; (iii) publier et diffuser les résultats de ses travaux et de divers renseignements scientifiques concernant son domaine d'intervention.

6. OPPORTUNITES ET CONTRAINTES AU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR

6.1. Contraintes

Le développement de la pêche artisanale maritime au Gabon reste confronté à de nombreuses contraintes d'ordre écologique, socio-culturel, institutionnel et économique.

6.1.1. Facteurs écologiques

L'insuffisance de connaissances du potentiel, notamment en ce qui concerne les ressources en thonidés, céphalopodes, crevettes et autres espèces côtières et lagunaires comme l'ethmalose, le bar ou le bossu, limite fortement la capacité de planification du secteur. Dans le même ordre d'idée il convient de souligner l'absence d'une politique d'aménagement intégré des ressources côtières (terres, eaux, etc). A l'état actuel de la situation, de toutes les activités côtières (pétrole, industrie, aménagement du littoral), la pêche pâtit tout particulièrement de l'absence d'une gestion intégrée des ressources. C'est ainsi qu'au sud de Port Gentil, une zone de 17.000 km² est interdite à la pêche à cause de l'exploitation pétrolière. Un autre cas préoccupant est à signaler aux environs de Libreville. Il s'agit de l'érosion côtière qui, entraînant le recul du rivage, a désorganisé les activités de pêche artisanale sur le site d'Owendo en faisant déplacer les habitations, les points de débarquement et les ateliers de fumage. Ce fait est généralement imputable aux travaux portuaires comme ceux qui ont conduit au cours des dernières années à la construction du port d'Owendo.

L'utilisation abusive du bois de palétuviers pour le fumage du poisson pourrait accélérer la dégradation de la mangrove. Cette dernière constitue un biotope indispensable au renouvellement et à la conservation des ressources côtières nécessaires au développement durable de la pêche artisanale.

Même si certaines lagunes apparaissent sous-exploitées, des signes de dégradation continue persistent du fait de la pollution d'origine pétrolière, qui semble avoir commencé avec la construction de puits et de pipe-line au nord de la lagune Fernan Vaz (entre Batanga et l'embouchure). Un autre élément effectivement alarmant, dénoncé par les pêcheurs et cause probable de l'appauvrissement de la lagune, est l'incursion des chalutiers provenant de Port Gentil dans les zones traditionnelles de pêche.

6.1.2. Facteurs socio-culturels

L'économie gabonaise étant une économie de rente totalement dépendante des ressources extractives du sous-sol du pays, l'organisation sociale s'est faite principalement autour du pétrole. La faiblesse de l'agriculture (au sens large) liée à l'intensité de l'exode rural, à la stagnation des techniques agricoles et l'absence de structures de commercialisation intérieure n'a pas encouragé le développement d'une économie marchande fondée sur l'échange et la monnaie. Le système repose sur un approvisionnement extérieur régulier en biens alimentaires en échange des devises provenant de l'exploitation des importantes ressources naturelles. Les populations s'adonnaient à des activités destinées avant tout à la consommation locale (cultures vivrières, chasse, pêche, cueillette de fruits sauvages).

Les populations côtières du Gabon se sont très peu tournées vers la mer. Elles se sont impliquées traditionnellement dans une pêche de subsistance dans les eaux peu profondes. Malgré leur présence sur une partie du littoral, les pêcheurs nationaux semblent avoir peu progressé. L'esprit d'initiative et d'entreprise a été tardivement favorisé par les pouvoirs publics.

Les pêcheurs étrangers évoluant dans les eaux sous juridiction gabonaise, doivent embarquer des pêcheurs nationaux de manière à contribuer à leur formation. Mais rares sont ceux qui acceptent de travailler à bord des pirogues manoeuvrées par des pêcheurs étrangers, n'étant pas préparés à affronter les difficultés de navigation et de pêche en mer (traversée de la barre, travail d'équipe

avec certaines techniques de pêche). Les équipages des pirogues gabonaises sont le plus souvent réduits à une seule ou deux personnes, ce qui ne favorise pas une amélioration des techniques de pêche tendant à accroître la productivité. Cet individualisme explique sans doute l'impact technologique limité de la présence des pêcheurs étrangers au Gabon. Les différents groupes de pêcheurs conservent les techniques de pêche qui leur sont familières et ne peuvent pas les transmettre aux pêcheurs nationaux. Mais quand ces derniers sont au courant de nouveaux développements comme le cas des sennes tournantes, ils préfèrent employer des pêcheurs ghanéens qui sont habitués à ces techniques plutôt que les essayer eux-mêmes.

L'enquête socio-économique menée en 1992 par la DGPA révèle que la majorité des pêcheurs gabonais ont un âge avancé (entre 51 et 60 ans). Dès lors, la résorption de cette catégorie de pêcheurs par les jeunes est lente. Or la contrainte principale pour le Gabon est sa faible population.

6.1.3. Facteurs institutionnels

Des efforts ont été déployés récemment avec l'adoption d'un nouvel organigramme de la Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture. Bien que les tâches et responsabilités attribuées aux différents postes y sont décrites de façon précise, cet organigramme n'est pas encore véritablement fonctionnel. La restructuration se poursuit avec la nomination des responsables des nouvelles structures mises en place. Cependant, la DGPA reste confrontée à un problème de personnel spécialisé notamment dans les domaines des Sciences sociales (Economie, Sociologie, Droit...). Par ailleurs une partie du personnel dispose de peu d'expérience professionnelle. La collaboration avec les institutions de formation et de recherche existant dans la région doit être mise à profit, notamment dans le domaine de la pratique quotidienne par des stages de courte durée et des bourses d'étude.

Différents schémas directeurs ont été élaborés pour les pêches, l'aquaculture et les cultures marines. Mais les mauvais diagnostics effectués n'ont pas permis d'avoir une image claire des choix de développement du secteur. Actuellement, aucune véritable politique des pêches n'est définie pour permettre à la fois une évaluation objective de l'évolution du secteur et une mobilisation de l'assistance extérieure nécessaire. L'absence de structure scientifique nationale pour suivre de façon régulière les facteurs déterminants du système et formuler des recommandations ne facilite pas ce travail.

La faible collaboration entre professionnels de la pêche et la DGPA n'est pas de nature à favoriser le développement du secteur. Ceci se traduit par des défaillances au niveau de l'encadrement (insuffisance ou manque de formation du personnel, inorganisation des différents acteurs...).

L'absence de surveillance et de contrôle des activités de pêche dans le ZEE gabonaise est à l'origine de l'ampleur des accidents en mer. L'enquête sur la sécurité en mer menée en septembre 1995 par la DGPA avec l'appui technique du DIPA dans les zones de Port Gentil, Mayumba et Cocobeach a permis d'identifier 34 cas d'accidents/incidents. L'incursion des chalutiers dans la zone réservée à la pêche artisanale représente la principale raison des accidents en mer (10 cas recensés soit 29,4 %). Puis viennent les chavirements d'embarcations (8 cas ; 23,5 %), la piraterie c'est-à-dire l'agression des pêcheurs en mer sous la menace d'une arme à feu dans le but de leur voler le moteur et parfois la pirogue ou la cargaison de poisson (17,6 %).

Parmi les facteurs considérés comme ayant contribué aux accidents on notera l'inattention couplée à la négligence des pêcheurs ainsi que les conditions météorologiques (vent et vagues). La fragilité et l'instabilité des petites pirogues monoxyles ainsi que l'inexpériences des pêcheurs nationaux y contribuent certainement pour beaucoup. Les préjudices subis au niveau des pertes de matériels lors de ces accidents représentent au total 39, 6 millions de FCFA. Ces pertes concernent par ordre d'importance les filets, les embarcations, les moteurs, les glacières et autres matériels, les captures. Un seul mort a été enregistré.

6.1.4. Facteurs économiques

Le littoral gabonais est formé d'une large plaine alluviale entrecoupée d'estuaires et de lagunes côtières bordées de mangroves sur une grande partie. L'ensemble forme un espace marécageux difficile d'accès, ce qui a retardé jusqu'à présent la réalisation de projets routiers pour le désenclavement de cette région qui demeure relativement isolée de l'intérieur du pays. Ce manque de voies de communication est une contrainte majeure pour l'écoulement des produits halieutiques et l'approvisionnement des pêcheurs.

Au regard de ce qui se passe dans les autres pays de la sous-région, on peut considérer que les interventions des organismes financiers sont relativement importantes dans le sous-secteur de la pêche artisanale maritime gabonaise. Mais force est de reconnaître que la situation n'a pas beaucoup évolué puisque les pêcheurs artisans ne constituent pas les principaux bénéficiaires. En effet, les pêcheurs nationaux éprouvent d'énormes difficultés pour remplir les conditions exigées par les organismes financiers. Rares sont ceux qui trouvent des avaliseurs fonctionnaires qui acceptent de prendre tous les risques liés au décès du promoteur ou à sa mauvaise gestion. Ainsi ce sont des personnes extérieures au milieu qui détiennent les moyens de production et les pêcheurs sont réduits à de simples pourvoyeurs de main d'oeuvre, des salariés. Dans ces conditions, il sera difficile aux pêcheurs nationaux d'adopter de nouvelles technologies et de devenir propriétaires d'unités de pêche.

En réalité l'accès au crédit souffre de l'absence d'une étude et d'un suivi du secteur pour cerner et évaluer les types de financement adéquats.

Par ailleurs, il n'existe pas de politique tendant à intégrer véritablement les pêcheurs étrangers dans la société gabonaise pour qu'ils puissent se sentir comme chez eux. Ces pêcheurs qui constituent un poids considérable dans l'économie de la pêche artisanale maritime gabonaise ne peuvent pas bénéficier des lignes de crédit mises en place. Ils contribuent sans doute à la fourniture de poisson même si l'impact est amoindri par les expéditions de l'essentiel des petits pélagiques sous forme fumée vers le Cameroun. Aucune infrastructure de santé et de scolarité n'est disponible dans les villages et campements des pêcheurs étrangers où les conditions de vie sont souvent dures et où s'effectuent régulièrement des contrôles inopinés.

Selon la législation gabonaise, les pêcheurs étrangers sont autorisés à pêcher en mer et dans les lagunes. Des difficultés surgissent dès qu'ils opèrent dans les estuaires, zones traditionnelles réservées exclusivement aux pêcheurs nationaux.

Le capital nécessaire au démarrage des opérations de pêche dans les eaux sous juridiction gabonaises reste élevé pour les nouveaux si on tient compte des différents droits et taxes requis. En plus du matériel de pêche, tout pêcheur étranger en activité au Gabon est supposé : (i) détenir

une autorisation de pêche qui coûte 60.000 FCFA par an ou 15.000 FCFA par trimestre ; (ii) payer l'enregistrement de sa pirogue pour 20.000 FCFA ; (iii) s'acquitter d'une taxe de 200.000 FCFA à titre de droits d'importation d'une pirogue neuve et (iv) avoir une carte de pêcheur (3.000 FCFA/an) utilisable en guise de passeport. Par ailleurs, comme toute personne en immigration au Gabon, le pêcheur étranger doit payer 272.000 FCFA à son arrivée puis 50.000 FCFA tous les deux ans pour la carte de séjour.

A l'heure actuelle la pêche artisanale ne bénéficie d'aucun soutien sur le plan fiscal. En 1976, un décret avait créé un régime spécial du prix des carburants en faveur des pêcheurs artisans et industriels : l'essence ordinaire leur était fournie à 40 FCFA le litre contre 48 FCFA à la pompe. Ce soutien financier s'est déprécié au fil des années ; réduit de moitié en 1986, il a été supprimé l'année suivante. Depuis lors, les pêcheurs artisans sont obligés de s'approvisionner en carburant au prix du marché qui est élevé en dépit du fait que le Gabon soit producteur de pétrole. La dévaluation du FCFA est venue aggraver la situation avec le renchérissement des coûts des facteurs de production et surtout l'instauration en 1995 d'une TVA de 18 % sur les intrants importés. A titre d'exemple, le moteur hors bord Yamaha de 08 CV a vu son prix passer de 561.348 FCFA avant la dévaluation à 1.500.000 FCFA après le changement de parité, soit une hausse de 167 %. Les droits d'entrée payés sur le matériel pêche importé restent assez élevés malgré la réforme fiscal-douanière intervenue au lendemain de la dévaluation : 29,8 % pour les filets et 41,6 % pour les moteurs.

L'exode rural pose un véritable défi de développement avec notamment le manque de main d'oeuvre pour la mise en valeur des terres, les engorgements des services de base en ville, la remise en question des valeurs traditionnelles, l'apparition de poches de pauvreté urbaine et de marginalité/déviance parmi les jeunes et les enfants. A ce rythme la population restera encore faible dans les 25 ans à venir, ce qui risque de poser des problèmes d'approvisionnement en produits agricoles notamment halieutiques pour la satisfaction des besoins en protéines d'origine animale compte tenu du niveau de production.

6.2. Opportunités

Le Gabon dispose de nombreux atouts pour un développement intégré du secteur des pêches.

Même si les connaissances du potentiel halieutique et aquacole du Gabon restent insuffisantes, le niveau actuel d'exploitation des ressources est tel qu'il est possible d'accroître l'effort de pêche sans gros risques. Les deux villes principales Libreville et Port Gentil constituent, avec le taux d'urbanisation poussé, des débouchés sûrs pour les produits halieutiques. Ces marchés offrent de réelles perspectives de développement de la pêche continentale et donc l'implication des pêcheurs nationaux. Compte tenu des préférences des consommateurs pour le poisson frais d'eau douce, on peut penser qu'il est possible de promouvoir la production locale (pêche maritime et continentale) au dépens des importations, notamment en améliorant le réseau routier et les infrastructures de froid.

On signale la présence d'importantes réserves d'huîtres dans la première partie de la lagune Banio tout de suite après l'embouchure, qui sont exploitées pendant la saison sèche. Le développement d'infrastructures à Mayumba pourrait contribuer à une exploitation rationnelle de cette ressource.

Par ailleurs, le littoral gabonais semble présenter des conditions favorables au développement de

l'aquaculture intensive. Des projets sont en préparation dans ce domaine. Si ceux-ci sont réalisés sans précaution préalable, il y a lieu de craindre pour l'environnement côtier. Parmi les effets néfastes figurent la charge en éléments nutritifs, l'accumulation de produits chimiques, l'épuisement en oxygène, l'éventuelle prolifération d'algues, les modifications de la structure des communautés et la propagation de maladies. Par conséquent, parallèlement au développement de cette activité nouvelle, qui du reste ne se fera pas sans destruction d'écosystèmes particuliers qui sont les mangroves et les marais, il conviendra de mener à bien des recherches appropriées permettant d'évaluer ses impacts sur l'environnement côtier (FAO, 1995).

Les pêcheurs étrangers continueront à jouer un rôle primordial au sein de la pêche artisanale maritime gabonaise. Dès lors ils devront être associés à toute politique de développement du secteur, notamment à la formation des pêcheurs nationaux. La différence de connaissances de base en matière de technologie entre les pêcheurs autochtones et allochtones est liée en grande partie à l'inexpérience des premiers et à leur refus d'embarquer à bord des embarcations des seconds.

Les pêcheurs professionnels nationaux présentent une certaine homogénéité sociale et culturelle malgré leur individualisme. Par ailleurs la libéralisation de l'économie gabonaise a été à l'origine de la promotion de la PME. Ceci devrait favoriser le développement du mouvement associatif dans le secteur de la pêche et donc l'émergence d'une nouvelle génération d'opérateurs économiques nationaux pouvant profiter des opportunités offertes par les organismes financiers et la dévaluation du FCFA. Dans ces conditions, il est possible de procéder au remplacement progressif des étrangers par des nationaux de manière à augmenter la production, ce qui contribuera efficacement à l'approvisionnement des populations en poisson et à la création de valeur ajoutée.

7. SUIVI SOCIO-ECONOMIQUE DE LA PECHE ARTISANALE

Avant le démarrage projet FAO d'assistance à la mise en place d'un système statistique informatisé pour les pêches maritimes, seul le sous-secteur industriel bénéficiait depuis 1979 d'un système de suivi. Ce dernier est basé sur les déclarations des sociétés de pêche qui sont tenues de remplir à chaque marée, à l'attention de la DGPA, une fiche d'identification par navire faisant ressortir les lieux de pêche et les prises correspondantes par espèce. La compilation des données des différentes fiches permet de calculer les statistiques de production et d'effort. Basé sur une totale confiance aux armements, ce système s'est avéré à l'expérience peu performant car bon nombre de sociétés ne communiquent pas leurs données ou le font trop tardivement. En outre, la fiabilité de ces dernières n'est pas garantie. Devant ces contraintes majeures, il est urgent d'affecter aux ports de pêche industrielle de Libreville et de Port Gentil des agents de la DGPA dont la tâche principale sera de collecter de façon continue les statistiques de production et d'effort. Afin de couvrir toutes les captures réalisées par des navires enregistrés au Gabon, il est primordial de poster des observateurs à bord. Cela permettra effectivement de prendre en compte les rejets et les prises des navires débarquant à l'étranger.

7.1. Enquête-cadre

Jusqu'ici il n'y a pas eu véritablement d'enquête-cadre au Gabon, c'est-à-dire une photographie instantanée de la situation de la pêche artisanale maritime. Cette opération qui consiste à faire un inventaire des moyens de production est généralement effectuée en deux temps. On procède

d'abord à un recensement exhaustif des unités de pêche opérationnelles (en état de prendre la mer) sur l'ensemble du littoral. Les informations à collecter pour chaque village et campement de pêcheurs identifié portent sur le nombre, l'activité saisonnière et la taille des embarcations, les types d'engins de pêche utilisés, l'origine géographique des propriétaires, le mode de propulsion (rame, voile, puissance motrice), le nombre de pêcheurs autochtones et allochtones (équipage moyen par type d'unité de pêche). Ce comptage des embarcations est complété par des enquêtes spécifiques sur les villages et campements de pêcheurs de manière à avoir une idée précise sur les infrastructures et services liés à la pêche (routes, eau courante, électricité, santé, écoles, marchés, centres d'approvisionnement, réparation et entretien des moteurs, chantiers de construction des embarcations, projets de développement, devenir des produits débarqués, profil des activités halieutiques...). Ces informations seront consignées dans un dictionnaire des villages de pêcheurs dont la mise à jour régulière permet au planificateur de mieux connaître l'environnement d'un projet et rend possible le suivi d'une évolution consécutive à la mise en place de nouvelles infrastructures.

Les résultats de l'enquête-cadre qui doit se dérouler au moins une fois par an compte tenu du dynamisme du secteur, servent également à élaborer une stratégie d'échantillonnage pour les besoins des autres enquêtes.

7.2. Evaluation des quantités débarquées

La collecte des données sur la pêche artisanale a débuté avec le projet FAO. Pour la phase pilote, seule la Province de l'Estuaire a été couverte. Sept enquêteurs affectés à certains points de débarquement distribués autour de Libreville suivent les unités de pêche en consignant sur des fiches, des informations sur les prises par type d'engin ainsi que sur l'effort de pêche. Le système mis en place n'a pas permis d'avoir des données sur l'activité dans les deux autres provinces maritimes, l'Ogooué Maritime et la Nyanga, qui n'ont pas été couvertes par le projet pilote. Par conséquent, l'extension du système de collecte à l'ensemble des sites de débarquement est vivement recommandée. Pour ce faire les brigades provinciales devront être dotées de moyens suffisants tant humains, financiers que matériels. La formation régulière des agents chargés de ces tâches (collecte, traitement et analyse de données) devra être prioritaire. Le choix des sites devra être déterminé par les résultats de l'enquête-cadre.

7.3. Etude socio-économique

En rapport avec le Ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, la DGPA a effectué du 15 juin au 31 juillet 1992 une enquête socio-économique sur la pêche artisanale maritime au Gabon. L'objectif du travail était de fournir aux autorités responsables du développement du secteur les éléments nécessaires à toutes prises de décision. Dans le souci de disposer en même temps d'informations complémentaires utiles aux statisticiens démographes, de nombreux éléments sociaux et économiques ont été intégrés (200 paramètres), ce qui a alourdi le dispositif. Par ailleurs, l'enquête n'a couvert que les Provinces de l'Estuaire et de l'Ogooué Maritime.

Pour les besoins du suivi du secteur, ce dispositif doit être allégé de manière à prendre en considération les aspects liés d'une part aux coûts et revenus, et d'autre part les aspects purement socio-économiques.

L'enquête coûts et revenus vise à estimer la rentabilité économique et financière des différents types d'unités de pêche artisanale en activité sur le littoral gabonais. Elle permet de collecter et d'analyser les données relatives à l'exploitation des ressources halieutiques. Elle vient compléter les enquêtes régulières d'évaluation des captures. Donc il est recommandé que ces deux enquêtes se fassent simultanément. Le bordereau actuellement utilisé par la DGPA pour l'évaluation quotidienne des captures devra être modifié en intégrant les informations suivantes : prix de vente unitaire par espèce, frais de marée (carburant, appât, glace...), taille de l'équipage, mode de partage des revenus générés. Pour les besoins de comparaison et de détermination des marges de commercialisation des revendeurs, il serait bon de collecter systématiquement les prix de détail du poisson (local et importé) dans les poissonneries et sur les principaux marchés (Libreville et Port Gentil).

Ce travail en continu sera complété par une enquête de base sur les aspects socio-économiques. Il s'agit d'évaluer la structure socio-économique de la pêche artisanale et d'obtenir une image de ce système en terme d'organisation, de rapports de production, de coûts d'investissement, d'emplois générés, de stratégies développées par les acteurs, de relations entre les différents éléments constitutifs du système. Conjointement avec les enquêtes de coûts et revenus, les résultats de ce travail ponctuel (à répéter tous 3 à 5 ans) servent également de point de référence pour toute évaluation *ex-post* des actions de développement.

7.4. Autres travaux importants à mener

Pour que la DGPA puisse disposer d'informations précises sur la gamme des engins et techniques de pêche utilisés au Gabon (type, maillage), il conviendrait de réviser et de compléter le travail entrepris depuis plus de quinze ans dans ce domaine (Seck, 1987). Le catalogue des engins de pêche qui a été élaboré à cet effet ne couvre qu'une partie du littoral gabonais. En effet, la zone partant de Port Gentil jusqu'à la frontière congolaise n'est pas concernée. Les filets en monofilament plus récemment introduits ainsi que divers pièges utilisés en lagune et dans les estuaires profonds méritent également d'y être mentionnés. Ce document de travail pourra constituer un ouvrage de base pour la mise en oeuvre d'une réglementation sur le maillage minimum à utiliser. L'absence actuelle de telles mesures est une source de conflits permanents entre les pêcheurs gabonais et étrangers dans les zones de pêche.

La collecte des données sur les accidents en mer effectuée en novembre 1995 est incomplète puisque la région de Libreville n'a pas été couverte. Les renseignements figurant sur les fiches d'enquêtes manquent de précision. Il s'avère nécessaire de reprendre ce travail sur l'ensemble du littoral gabonais et de le renouveler tous les ans afin que l'Administration des pêches puisse disposer de données mises à jour régulièrement sur ce sujet. L'analyse de ces données pourra désormais être réalisée par le statisticien de la DGPA à partir du logiciel Dbase III disponible.

7.5. Synthèse des informations à suivre

Les différentes actions à mener pour une meilleure planification et un développement durable de la pêche artisanale maritime au Gabon sont récapitulées dans le tableau 2.

Tableau 2.- Récapitulatif du suivi socio-économique de la pêche artisanale maritime

Travail à mener	Objectifs	Activités principales	Données à suivre	Périodicité
Enquête-cadre	Inventaire des moyens de production Etablissement d'une stratégie d'échantillonnage pour les autres enquêtes Mise à jour régulière du dictionnaire de villages de pêcheurs	Recensement exhaustif des unités de pêche et des pêcheurs Enquêtes sur les villages et campements de pêcheurs	Nombre, activité et taille des embarcations, types d'engins de pêche, origine des propriétaires, mode de propulsion, nombre de pêcheurs Infrastructures et services liés à la pêche (eau, santé, éducation, électricité, marchés, centres d'approvisionnement, réparation des moteurs, projets de développement, chantiers construction d'embarcations, devenir des captures, profil des activités halieutiques...	Ponctuelle, au moins une fois par an
Evaluation des captures	Estimation de la production totale et de la productivité par type d'unité de pêche	Recueil des données sur l'effort de pêche et les captures	Captures par espèce, effort de pêche, fréquences de taille	Permanente, suivi régulier
Etude socio-économique	Estimation de la rentabilité des unités de pêche et de la valeur ajoutée dégagée par le secteur Evaluer la structure socio-économique du système	Enquête sur les coûts et revenus des unités de pêche Enquêtes de base sur un échantillon d'unités de pêche	Prix au débarquement par espèce, frais de marée, nombre de pêcheurs embarqués, système de partage du produit de la vente Coûts d'investissement, charges de structure, organisation sociale, rapports de production, emplois générés, stratégies des acteurs, relations entre les différents éléments du système	Continue Ponctuelle, tous les 3 à 5 ans
Catalogue des engins de pêche artisanale	Disposer d'un document de base pour la réglementation sur le maillage	Enquêtes sur les engins et techniques de pêche utilisés sur tout le littoral gabonais	Caractéristiques des techniques des engins de pêche	Ponctuelle, en fonction de l'évolution du secteur
Enquête sur la sécurité en mer	Mesurer l'ampleur des accidents en mer	Enquêtes sur les accidents en mer	Causes et effets des accidents en mer (dégâts matériels et corporels)	Ponctuelle, tous les ans

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Anonyme, 1989a.- Surveys of the fish resources of Congo and Gabon. Preliminary Report Cruise No. I. 25 janv - 8 féb 1989. Cruise Reports "Dr. Fridtjof Nansen". NORAD/FAO/UNDP GLO 82/001 : 12 p + annexes.
- Anonyme, 1994a.- Rapport préliminaire de la campagne d'évaluation de l'abondance des ressources pélagiques. Congo et Gabon. 17-24.3 1994. Rapports des Campagnes N.O. Dr Fridtjof Nansen. Rapports des campagnes N.O. Dr Fridtjof Nansen. NORAD/FAO/PNUD GLO 92/013 : 15 p + annexes.
- Anonyme, 1995.- Survey of the fish resources of Congo and Gabon. Preliminary Cruise Report No. 1/95. 14-24 August 1995. Cruise reports "Dr. Fridtjof Nansen". NORAD/FAO/PNUD GLO 92/013. 29 p + annexes.
- Anonyme, 1994b.- Campagnes des ressources halieutiques du Congo et Gabon. Rapport de la campagne n°. 2/94, 20-30 août 1994. Rapports des Campagnes N.O. Dr Fridtjof Nansen. NORAD/FAO/PNUD GLO/92/013. 29 p + annexes.
- Anonyme, 1989b.- Surveys of the fish resources of Congo and Gabon. Preliminary Report Cruise No. II. 31 May-12 June 1989. Cruise Reports "Dr. Fridtjof Nansen". NORAD/FAO/UNDP GLO 82/001 : 13 p + annexes.
- CEPIA. Proposition en vue de la création d'un armement thonier sennier gabonais. Dossier technique. Non daté, non paginé. Mimeo.
- COPESCA. Projet d'exploitation de pêche au Gabon. Non daté, non paginé. Mimeo.
- Darboux (C.), Cotte (J.), Stephen (P.) et Van Gaver (F.), 1906.- L'industrie de pêche aux colonies. Nos richesses coloniales 1990-1906. Barlatie, Marseille.
- ETUDIO Y DESARROLLO DE PROMOCIONES (EDP).- Avant projet intégral pour l'implantation au Gabon d'une flotte de pêche, un réseau de froid, une fabrique de conserves de poisson, une fabrique de farine de poisson et de poisson salé. Non daté, non paginé. Mimeo.
- FAO, 1991.- Compendium régional de la législation sur la pêche en Afrique Occidentale (région du COPACE). Préparé sous la direction du Service Droit et Développement. Bureau Juridique. Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO), Rome, juin 1991. Version provisoire. Vol. I et II. 1004 p.
- FAO, 1985.- La sauvegarde de l'approvisionnement futur en poisson: Principaux enjeux et mesures de politiques. Conférence internationale sur la contribution durable des pêches à la sécurité alimentaire. Tokyo, Japon, 4-9 décembre 1995. KC/FI/95/1: 56p.
- FAO, 1994.- Compendium des législations des pêches du Cameroun, du Congo, du Gabon, de la Guinée Equatoriale, de Sao Tomé et Principe et du Zaïre. Projet GCF/RAF/302/EEC. conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique. Communauté Européenne. 197 p.

- Gilbert (P.), Manfredini (M.L.) et Pham (D.C.), 1989.- Les poissons du Gabon (eaux douces et eaux saumâtres). Ministère de l'Education Nationale. Institut pédagogique nationale. Département des sciences naturelles: 216P. Mimeo.
- Horemans (B.), Gallène (J.) et Njock (J.C.), 1994.- Revue sectorielle de la pêche artisanale à Sao Tomé et Principe. Programme de Développement intégré des Pêches en Afrique de l'Ouest (DIPA), 31 p. + annexes, DIPA/WP/55.
- Horemans (B.), 1995.- L'état de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest en 1994. Programme de Développement intégré des Pêches en Afrique de l'Ouest (DIPA), 40 p., DIPA/WP/69.
- IDRO CONSULT, 1981.- Etude sur le développement de la pêche thonière. Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural. Direction Générale des Eaux et Forêts. Direction de la pêche. Commission des Communautés Européennes. Fonds Européen de Développement. Projet FED N° 4505-036-22-14. T2: 298-514. Mimeo.
- Ijff (A.), 1991.- La migration en pêche maritime au Gabon. In Haakonsen J.M. et DIAW M.C. (éds), 1991 : Migrations des pêcheurs en Afrique de l'Ouest. Programme de Développement intégré des Pêches en Afrique de l'Ouest (DIPA), DIPA/WP/36 : 290-302.
- Ntoutoumé (B.), 1996.- La pêche maritime artisanale peut-elle être une alternative pour le chômage dans le cas du Gabon ? Mémoire de maîtrise Sciences Economiques. Université Omar Bongo, Libreville, 68 p. + annexes.
- ORSTOM/SGTE, 1983.- Evaluation des ressources en poissons pélagiques côtiers dans le golfe de Guinée. République Populaire du Congo, République gabonaise, République de Guinée Equatoriale, République Démocratique de Sao Tomé e principe. 239 p.
- Renaud (J.F.) et David (D.), 1993.- La société Promopêche et l'organisation des pêcheurs dans la pêche artisanale du Gabon. In Horemans B. et Satia B. (éds), 1993 : Rapport de l'atelier sur les organisations de pêcheurs en Afrique de l'Ouest (Banjul, Gambie, 3-5 février 1993) : 41-45.
- SCET, 1975.- Etude de factibilité d'un armement thonier au Gabon: 253-433. Mimeo.
- Seck (P.A), 1987.- Catalogue des engins de pêche artisanale maritime au Gabon. Comité des pêches pour l'Atlantique Centre-Est. FAO. COPACE/PACE SERIES 86/00. 41 p.
- SGTE, 1985.- Etude justificative des investissements portuaires de pêche à Port-Gentil. Commissariat Général au Plan et au Développement. Direction des Projets d'Equipements Collectifs: 102p. Mimeo.

DOCUMENTS OFFICIELS

Aide-Mémoire Mission de la Banque Africaine de Développement au Gabon du 16 février au 02 mars 1993 pour évaluation du projet "Développement de la PME/I), 13 p.

- Balance des paiements de la République gabonaise avec l'extérieur. Année 1993. Banque des Etats de l'Afrique Centrale. République gabonaise, 190 p.
- Banque Gabonaise de Développement. Rapport d'activité exercice 1994. 80 p.
- Commissariat Général au Plan et au Développement, 1989.- Schéma directeur pour la pêche, l'aquaculture continentales et les cultures marines. Phase 2 : Stratégies de développement et identification de projets types. Première partie : stratégies de développement. République Gabonaise. SEPIA International, juin 1989, 49 p + annexes.
- Décret n° 0001260/PR/MTMMPTPN du 09/11/95 portant création et fixant les attributions et l'organisation de la Direction Générale des Pêches et l'Aquaculture. 17 p.
- DGPA, 1996.- Rapport d'activités 1995. 103 p. Mimeo.
- Gabon. Rapport 1994. Programme des Nations Unies pour le Développement. Coopération au développement. Octobre 1995, 152 p.
- Projet intégré pour la pêche. Dossier technico-économique. Phase I. Thon et sardinelles. Ministère des Eaux et Forêts chargé du reboisement. AGROINEST. 1984. Non paginé. Mimeo.
- Recensement général de la population et de l'habitat en 1993. Principaux résultats. Direction Générale de la Statistique et des Etudes Economiques. Ministère de la planification et de l'aménagement du territoire. 95 p.
- Schema directeur pour la pêche et l'aquaculture continentales et les cultures marines. Phase I : bilan - diagnostic. Rapport provisoire. République Gabonaise. SEPIA International, avril 1987, 218 p.
- Tableau de bord de l'économie. Situation 1994 - Perspectives 1995. Direction Générale de l'Economie. Ministère des Finances, de l'Economie, du Budget et des Participations. République gabonaise. N°25, Mars 1995, 142 p.
- Textes de base de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique. Madrid, Espagne. Deuxième version, 1985, 100 p.

ANNEXE I.- PERSONNES RENCONTREES

Mr Gabriel Pambo	Directeur Général des Pêches et de l'Aquaculture, Libreville
Mr Romain Mbokou	Directeur de la Pêche Industrielle, Libreville
Mr Robert Ondoh	Chef du service Evaluation et Aménagement, DGPA, Libreville
Mr Maga-Pa-Maga	Chef du Service Réglementation et contentieux, DGPA, Libreville
Mme Boulingui Agnès	Chef de service de la pêche artisanale, DGPA, Libreville
Mme Ossoungah Henriette	Chargé d'études, DGPA, Libreville
Mr Aflim Yves Johnson	Administrateur, Chargé des Finances et de l'Administration, PNUD, Libreville
Mr Adandé Michel	Chef du Service Statistiques économiques et monétaires, BEAC, Libreville
Mr Didier Guy Mebaly	Economiste PNUD, Libreville
Mr Voubou B.H.	Chargé de programme, PNUD, Libreville
Mr Moutaga Alphonse	Assistant financier, PNUD, Libreville
Mr Mba Ndong Augustin	Directeur Général Adjoint BGD, Libreville
Mr Moussavou K. Boukonzou	Chef de service Crédit, BNCR, Libreville
Mr Leinda Pascal	Agent service Crédit BNCR, Libreville
Mr Obote Mbote	Secrétaire Général Gouvernorat Province de l'Ogooué Maritime, Port Gentil
Mr Bonaventure Aboghe	Directeur Général FAGA
Mr Mezui David	Directeur du Contrôle des denrées alimentaires, Ministère de l'Agriculture
Mr Paul Henri Nguéma Meye	Service Comptabilité, Direction Générale de la Statistique et des Etudes Economiques, MPAT
Mr Amoussou Jean Pierre	Pêcheur béninois, Matanda 1, Port Gentil
Mr Ngamba Jean Médard	Chef de Brigade des Pêches, DGPA, Port Gentil
Mr Robivient Franck	Pêcheur gabonais, Port Gentil
Mr Kawanga Dominique	Pêcheur gabonais, Port Gentil
Mr Abenelang Guillaume	Pêcheur gabonais, Port Gentil
Mr Ogandaga François	Pêcheur gabonais, Port Gentil
Mr Djossou Nakonou	Pêcheur béninois, Matanda 3, Port Gentil
Mr Amoussou Koffi André	Pêcheur béninois, Matanda 3, Port Gentil
Mr Athanase Hounsou	Pêcheur béninois, Port Gentil
Mr Kofigo Alexandre	Pêcheur béninois, Port Gentil
Mme Nakonou Daphrose	Transformatrice béninoise, Port Gentil
Mr Setoh Kokou Raphaël	Pêcheur béninois, Village Pont Nomba, Libreville
Mr Agbogba Ouwlou	Pêcheur béninois, Village Pont Nomba, Libreville
Mr Apaflo Accam Joseph	Pêcheur béninois, Village Pont Nomba, Libreville
Mr Gamado Comlan Julien	Pêcheur béninois, Village Pont Nomba, Libreville
Mr Hounnsounoukpé Ananine	Pêcheur togolais, Cap Lopez
Mr Jonathan	Pêcheur nigérian, Grand Village Owendo, Libreville
Mr Gomes-Da-Gloria Domingos	Pêcheur sao-toméen, Oulimi, Libreville.

ANNEXE 2.- LISTE DES PRINCIPALES ESPECES COMMERCIALES

Familles	Noms scientifiques	Noms commerciaux	Noms vernaculaires
Ariidae Carangidae	Arius spp.	Machoiron	Etoure (Fang)
	Caranx spp.	Carangue	Nkawa (Galoa) Evlababa (Fang)
Clupeidae	Ethmalosa fimbriata	Ethmalose	Mbéré (Nkomi)
	Sardinella aurita	Sardinelle	-
	Sardinella maderensis	Sardinelle	-
Cynoglossidae	Cynoglossus browni	-"-	-
	Cynoglossus canariensis	-"-	-
	Cynoglossus monodi	-"-	-
Drepanidae	Drepane africana	Disque	-
Istiophoridae	Istiophorus albicans	Voilier	-
Lutjanidae	Lutjanus spp.	Rouge	Ntchivo (Galoa), Engil (Fang)
Mullidae	Pseudupeneus prayensis	Rouget	
Polynemidae	Galeoides decadactylus	Petit capitaine	Ntsena mandji (Nkomi)
	Pentanemus quinquarius	Barbillon	Ntsena orange (Fang)
	Polydactylus quadrifilis	Grand capitaine	Ntsena (Nkomi et Galoa), Nsna (Fang)
			Nkuéré (Galoa), Woroworé (Fang)
Pomadasyidae	Pomadasys jubelini	Dorade grise	
Psettodidae	Psettodes belcheri	Turbot	-
Rajidae	Raja spp.	Raie	-
Sciaenidae	Pseudotolithus elongatus	Bossu	Mongo (Galoa), Moueng (Fang)
	P. senegalensis	Bar	-
	P. typus	Bar	-
Scombridae	Scomberomus tritor	Maquereau	-
	Thunnus albacares	Thon albacore	-
Serranidae	Epinephelus spp.	Mérou	-
Sparidae	Dentex spp.	Dorade rose	-
	Pagellus spp.	Pageot	-
Sphyraenidae	Sphyraena spp.	Bécune	-
Triakidae	Galeorhinus galeus	Requin	-"-
	Mustelus mustelus	-	-"-
Penaeidae	Peanaeus notialis	Crevettes	-
	Peanaeus kerathurus	- " -	-
	Parapenaeopsis atlantica	-"-	-
Palaemonidae	Nematopalaemon hastatus	Crevette d'estuaire	-
Palinuridae	Panulirus regius	Langouste	-
	Portunus validus	Crabe	-

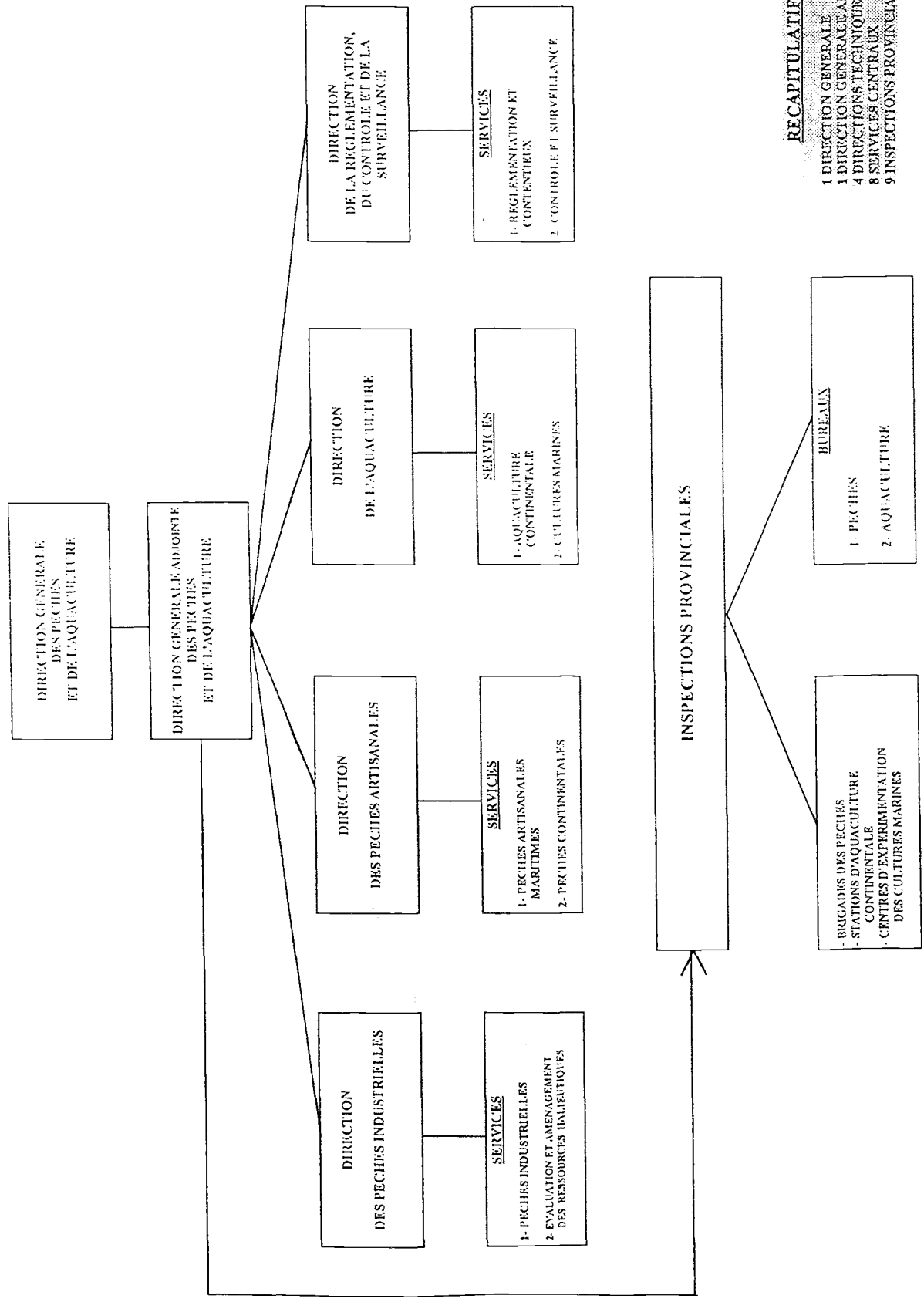
ANNEXE 3.- PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES ENGINS DE PECHE UTILISES AU GABON

Filet et nom local	Filet maillant de fond/ vrai Lambo	Filet maillant à Ethmalose	Senne de plage	Epervier à poche	Filet maillant de fond "trémall"	Balances à crabes	Filet maillant "Ovia"
Longueur d'un filet ralingue étirée	1000 mètres	500-800-1000 mètres	400 - 600mètres		100 mètres	30-50 balances diamètre 25-30cm	600-1000 mètres
Hauteur Maillage étiré	35 mailles. 175 mm	~ 1,20 m ; 0.54 mm	12 m	30 mm	1,30 m 64-70 mm	Nappe de filet PA 115cm x 50-70mm	3 m 64 à 110 mm
N° du fil de nappe et rapport d'armement	210D/24 E:0.66	210D/9 E : 0.55		210d/6	210d/6	210d/18-24	210d/6 E : 0.50
Flotteurs, type et flott. en gr/force	40-60 gf	1pl x 65 gf x 1,45m				Pl ~ 80-150gf	~65gf PVC ovale
Ralingue inférieure PA-PP-PE- autre	Sschappe Ø 6mm	PA multifil tressé, Ø3,5mm double					PP Ø 5mm
Ralingue supérieure PA-PP-PE- autre	Schappe Ø 8mm	PA Ø 5-6mm				l'in de balisage 3-5m.Ø 6 mm	idem
Poids d'un/des lest	1pb x 100 gr x 55-60 cm	80-110 gf	150-200 gr				Pb ~ 100- 120 gf
Prix de l'engin de pêche (F CFA)	~ 1 million	~ 350-400 000	12-14millions	60 000	220 000 = 4 nappes	500-600	
Durée de vie moyenne de l'engin de pêche	4 à 5 ans	2 ans	4-5 ans	~ 2 ans	2-3 ans	2 ans	3 mois pour nappe
Type de pirogue utilisée	11 mètres monoxyles	11 mètres monoxyles	12-14 mètres	7 - 10mètres monoxyle	8-10 mètres monoxyle	6-9 mètres monoxyles	type gabonaise 10 - 12 mètres
Système propulsif	40 cv à pétrole	40 CV à pétrole ou essence	40 CV pétrole	15 -25 CV essence/pétrole	25-40 CV pétrole	6 CV ou pagaies	15-25-40 CV pétrole/essence
Taille de l'équipage	2 personnes	4 - 6 personnes	25 - 60 personnes	1 - 2 personnes	2	1 personne	3-4 personnes
Saison (s) de pêche heures de pêche/sortie	saison sèche	toute l'année	Toute l'année	toute l'année	Principalement en saison sèche	Toute l'année	Toute l'année
Espèces cibles	Capitaines, crabes, bars, rouges et autres espèces démersales	Ethmaloses et espèces associées	Bossus, sérioles, maquereaux, carangidae, bars capitaines	Mulets, tilapias, ethmaloses, crevettes	Ethmaloses, bars, capitaines	crabes	Machoir, mulet carpes rouges, capitaines

ANNEXE 3.- (Suite)

Type de filet et nom local	Filet maillant de fond Igbo	Filet remorqué à main (crevettes)	Filet maillant monofilament	S e n n e tournante / Awasha	Palangres de fond "Elowa-zawolo"	Ligne à main	Ligne de traîne
Longueur d'un filet ralingue étirée	1000 mètres	30 mètres	35 mètres	600-700mètres	200-300 mètres par panier	200 mètres Ø 4mm	150 mètres Ø 4-5 mm
Hauteur et maillage étiré	4,80 à 6 mètres. 45 - 65mm	12mm	1,50 m. 35 mm	~35-50m 40mm poche	PA monofil Ø 1,2mm	Ø 1,2 mm PA monofil.	diam. 8 mm à 2,00 mm
N° du fil de nappe et rapport d'armement	210d/24	210d/4 - 6 E: 0.50 ~	Ø 28-30mm E: 0.55 ~	210d/12-15	3 - 4 mètres	28 cm	
Flotteurs, type et flott. en gr/force	480-500gf x 10 mètres	1 Pl. ovale, ~70gf x 30cm	100Pl x 85 gf en PVC	175 gf cylindrique	9-10-12 600 H.	9-10-12mm	grappins et N° 10- 12
Ralingue inférieure	-	PP Ø 5-6mm	PA Ø 4mm	PA Ø .10	ethmaloses mulets	ethmaloses mulets	leures artificielles
Ralingue supérieure	PA Ø 5mm	idem	PA Ø 3mm	idem	IPL x ~ 50 gf x 320 mètres		
Poids d'un lest	-	-	100gf x 30cm	600b/ 250gf	3-4 kg x2	cem. 2kg	
Prix de l'engin de pêche (FCFA)	1,645 950	35 000	60 000	10 millions	monoxyle nigeriane 12m	10 - 13 mètres	12 mètres gabonaises
Durée de vie de l'engin	6 mois	2 ans	6-8 mois	~8-10 ans	40 cv	40 - 60 cv	25 - 40 cv
Type de pirogue utilisée	Nigériame 12 m	-	pêche à pieds	12-14m béninois	3 - 5	5 - 17	2 - 4
Système propulsif	25-40 cv	-	-	40 cv pétrole	300-600 000	5000/ligne	~ 5000 / ligne
Taille de l'équipage	3 - 4	2	2	12 - 17 mètres	1-2 ans	2-	
Saisons de pêche	Toute l'année	Toute l'année	Toute l'année	Toutel'année	Toute l'année	Toute l'année	Occasionnel
Espèces cibles	Bossus, rouges Capitaines	Petites crevettes d'estuaires	Mulets et espèces assoc.	Ethmaloses, Bossus, bars Capitaine	Machoirons, Requins Dorades, Rouges et espèces, associées	Machoirons Dorades Bécunes	Coryphènes bécunes

ANNEXE 4.- ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION GENERALE DES PECHEES ET DE L'AQUACULTURE



LISTE DES RAPPORTS DIPA - LIST OF IDAF REPORT

I. Documents techniques / Technical documents

- De Graauw, M.A., Etude de préfactibilité technique de l'aménagement d'abris pour la pêche maritime artisanale au Bénin. Cotonou, Projet DIPA, 55p., DIPA/WP/1.
1985
- Black Michaud, M.J., Mission d'identification des communautés littorales de pêcheurs artisans au Bénin. Cotonou, Projet DIPA, 24p., DIPA/WP/2.
1985
- Gulbrandsen, O.A., Preliminary account of attempts to introduce alternative types of small craft into West Africa. Cotonou, IDAF Project, 51p., IDAF/WP/3.
1985
- Gulbrandsen, O.A., Un compte-rendu préliminaire sur les tentatives d'introduire des types alternatifs de petites embarcations en Afrique de l'Ouest. Cotonou, Projet DIPA, 53p., DIPA/WP/3.
1985
- Jorion, P.J.M., The influence of socio-economic and cultural structures on small-scale coastal fisheries development in Bénin. Cotonou, IDAF Project, 59p., IDAF/WP/4.
1985
- Jorion, P.J.M., L'influence des structures socio-économiques sur le développement des pêches artisanales sur les côtes du Bénin. Cotonou, Projet DIPA, 59p., DIPA/WP/4.
1985
- Tandberg, A., Preliminary assessment of the nutritional situation of subsistence fishermen's families. Cotonou, IDAF Project, 31p., IDAF/WP/5.
1986
- Wijkstrom, O., Recyclage des personnels pêche en gestion et comptabilité. Cotonou, Projet DIPA, 25p., DIPA/WP/6.
1986
- Collart, A., Development planning for small-scale fisheries in West Africa, practical and socio-economic aspects of fish production and processing. Cotonou, IDAF Project, 34p., IDAF/WP/7.
1986
- Collart, A., Planification du développement des pêches artisanales en Afrique de l'Ouest; production et traitement du poisson, ses aspects matériels, techniques et socio-économiques. Cotonou, Projet DIPA, 67p., DIPA/WP/7.
1986
- Van der Meeren, A.J.L., Socio-economic aspects of integrated fisheries development in rural fishing villages. Cotonou, IDAF Project, 29p., IDAF/WP/8.
1986
- Haling, L.J., et O. Wijkstrom, Les disponibilités en matériel pour la pêche artisanale. Cotonou, Projet DIPA, 47p., DIPA/WP/9.
1986
- Akester, S.J., Design and trial of sailing rigs for artisanal fisheries of Sierra Leone. Cotonou, IDAF Project, 31p., IDAF/WP/10.
1986
- Vétillart, R., Rapport d'étude préliminaire sur l'aménagement d'un abri pour la pêche maritime artisanale à Cotonou. Cotonou, Projet DIPA, 31p., DIPA/WP/11.
1986
- Van Hoof, L., Small-scale fish production and marketing in Shenge, Sierra Leone. Cotonou, IDAF Project, 36p., IDAF/WP/12.
1986
- Everett, G.V., An outline of West African small-scale fisheries. Cotonou, IDAF Project, 32p., IDAF/WP/13.
1986
- Anon., Report of the second IDAF liaison officers meeting: Freetown, Sierra Leone (11 - 14 November 1986). Cotonou, IDAF Project, 66p., IDAF/WP/15.
1987
- Anon., Compte-rendu de la deuxième réunion des officiers de liaison du DIPA. Cotonou, Projet DIPA, 27p., DIPA/WP/16.
1987
- Campbell, R.J., Report of the preparatory technical meeting on propulsion in fishing canoes in West Africa (Freetown, 15-18 November 1986). Cotonou, IDAF Project, 88p., IDAF/WP/17.
1987
- Davy, D.B., Seamanship, Sailing and Motorisation. Cotonou, IDAF Project, 85p., IDAF/WP/18.
1987

- Anum-Doyi, B., and J. Wood, Observations on fishing methods in West Africa. Cotonou, IDAF Project, 53p., 1988 IDAF/WP/19.
- Anon., Report of the third IDAF liaison officers meeting (Cotonou, 2 - 4 December 1987). Cotonou, 1988 IDAF Project, 88p., IDAF/WP/20.
- Anon., Compte-rendu de la troisième réunion des officiers de liaison du DIPA (2-4 Décembre 1987). 1988 Cotonou, Projet DIPA, 85p., DIPA/WP/20.
- Haakonsen, J.M. (Ed.) Recent developments of the artisanal fisheries in Ghana. Cotonou, IDAF Project, 69p., 1988 IDAF/WP/21.
- Everett, G.V., West African marine artisanal fisheries. Cotonou, IDAF Project, 41p., IDAF/WP/22. 1988
- Everett, G.V., Les pêches maritimes artisanales en Afrique de l'Ouest. Cotonou, Projet DIPA, 44p., 1988 DIPA/WP/22.
- Coackley, A.D.R., Observations on small fishing craft development in West Africa. Cotonou, IDAF 1989 Project, 22p., IDAF/WP/23.
- Zinsou, J. et W. Wentholt, Guide pratique pour la construction et l'introduction du fumoir "chorkor". 1989 Cotonou, Projet DIPA, 33p., DIPA/WP/24.
- Zinsou, J. and W. Wentholt, A practical guide to the construction and introduction of the chorkor smoker. Cotonou, IDAF Project, 29p., IDAF/WP/24. 1989
- Chauveau, J.P., F. Verdeaux, E. Charles-Dominique et J.M. Haakonsen, Bibliographie sur les communautés de pêcheurs d'Afrique de l'Ouest - Bibliography on the fishing communities in West-Africa. 1989 Cotonou, Projet DIPA - IDAF Project, 220p., DIPA-IDAF/WP/25.
- Everett, G.V., Small-scale fisheries development issues in West Africa. Cotonou, IDAF Project, 1989 47p., IDAF/WP/26.
- Everett, G.V., Problèmes de développement de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest. Cotonou, 1989 Projet DIPA, 49p., DIPA/WP/26.
- Haakonsen, J.M., et W. Wentholt, La pêche lacustre au Gabon. Cotonou, Projet DIPA, 36p., DIPA/WP/27. 1989
- Anon., Report of the ad hoc technical meeting on artisanal fisheries craft, propulsion, gear and security in the 1990 IDAF region; Cotonou, 25 - 26 September 1989. Cotonou, IDAF Project, 111p., IDAF/WP/28.
- Anon., Report of the fourth IDAF liaison officers meeting (Dakar, 21 - 23 November 1989). Cotonou, 1990 IDAF Project, 135p., IDAF/WP/29.
- Anon., Compte-rendu de la quatrième réunion des officiers de liaison du DIPA. Cotonou, Projet 1990 DIPA, 121p., DIPA/WP/29.
- Houndékon, B.R., D.E. Tempelman and A.M. Ijff, Report of round table meeting on women's activities and community development in artisanal fisheries (projects) in West Africa. Cotonou, IDAF 1990 Project, 12p.+ annexes, IDAF/WP/30.
- Houndékon, B.R., D.E. Tempelman et A.M. Ijff, Rapport du séminaire sur les activités féminines et le développement communautaire dans les projets de pêches artisanales en Afrique de l'Ouest. Cotonou, Projet DIPA, 14p. + annexes, DIPA/WP/30. 1990
- Ijff, A.M., Socio-economic conditions in Nigerian fishing communities. Based on studies along the 1990 Benin and Imo river estuaries. Cotonou, IDAF Project, 113p., IDAF/WP/31.
- Okpanefe, M.O., A. Abiodun and J.M. Haakonsen, The fishing communities of the Benin River estuary area: 1991 Results from a village survey in Bendel State, Nigeria. Cotonou, IDAF Project, 75p., IDAF/WP/32.

- Anon., Compte-rendu du cours "Analyse Quantitative des Aspects Sélectionnés de Développement".
1991 Cotonou, Projet DIPA, 6 + xlv p., DIPA/WP/33.
- Anon., Report of the course on "Quantitative Analysis of Selected Aspects of Fisheries Development".
1991 Cotonou, IDAF Project. 6 + xlv p., IDAF/WP/33.
- Callerholm Cassel, E., Cost and Earnings and Credit Studies on Ghanaian Canoe Fisheries. Cotonou,
1991 IDAF Project. 38p., IDAF/WP/34.
- Sheves, G.T., The Ghanaian dug-out canoe and the canoe carving industry in Ghana. Cotonou, IDAF
1991 Project, 109p., IDAF/WP/35.
- Haakonsen, J.M. and Chimère Diaw, Fishermen's Migrations in West Africa. Cotonou, IDAF Project,
1991 293p., IDAF/WP/36.
- Haakonsen, J.M. et Chimère Diaw, Migration des Pêcheurs en Afrique de l'Ouest. Cotonou, Projet
1991 DIPA, 332p., DIPA/WP/36.
- Gulbrandsen, O.A., Canoes in Ghana. Cotonou, IDAF Project, 82p., IDAF/WP/37.
1991
- Anon., Artisanal Fisheries in West Africa, Report of the Fifth IDAF Liaison Officers Meeting. Cotonou,
1991 IDAF Project, 140p., IDAF/WP/38.
- Anon., Les pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, Compte-rendu de la Cinquième réunion des
1991 Officiers de Liaison du DIPA. Cotonou, Projet DIPA, 122p., DIPA/WP/38.
- Beare, R.J. and P. Tanimomo, Purse seine and encircling net fishing operations in Senegal, Guinea,
1991 Sierra Leone, Ghana and Benin. Cotonou, IDAF Project, 92p., IDAF/WP/39.
- Everett, G.V. and G.T. Sheves, Recent trends in artisanal fisheries and report on alternatives to canoes.
1991 Cotonou, IDAF project, 33p., IDAF/WP/40.
- Callerholm Cassel, E. and A.M. Jallow. Report of a socio-economic survey of the artisanal fisheries
1991 along the atlantic coast in The Gambia. Cotonou, IDAF project, 97p., IDAF/WP/41.
- Chimère Diaw, M. et Jan M. Haakonsen, Rapport du séminaire sur les migrations de pêcheurs artisans
1992 en Afrique de l'Ouest. Cotonou, projet DIPA, 36p., DIPA/WP/42.
- Chimère Diaw, M. and Jan M. Haakonsen, Report on the regional seminar on artisanal fishermen's
1992 migrations in West Africa. Cotonou, IDAF project, 35p., IDAF/WP/42.
- Houndékon, B. et L. Affoyon, Rapport du séminaire-atelier de sensibilisation sur la méthode accélérée
1993 de recherche participative tenu à Libreville Gabon en Novembre 1992. Cotonou, Projet
DIPA, 56p., DIPA/WP/43.
- Anon., Rapport de la sixième réunion des fonctionnaires de liaison Banjul, Gambie 1 - 5 février 1993.
1993 Cotonou, Projet DIPA. 57p., DIPA/WP/44.
- Anon., Report of the sixth IDAF liaison officers meeting Banjul, Gambia 1 - 5 February 1993. Cotonou,
1993 IDAF Project, 60p., IDAF/WP/44.
- Horemans, B. and B. Satia (eds), Report of the Workshop on Fisherfolk Organisations in West Africa.
1993 Cotonou, IDAF Project, 93p., IDAF/WP/45.
- Horemans, B. et B. Satia (éds), Rapport de l'atelier sur les organisations de pêcheurs en Afrique de
1993 l'Ouest. Cotonou, Projet DIPA, 102p., DIPA/WP/45.
- Kébé, M., Gallène J. et Thiam D. - Revue sectorielle de la pêche artisanale en Guinée Bissau. Pro
1993 gramme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA),
32p. + annexes, DIPA/WP/46.

- Kébé, M., Gallène J. et Thiam D.- Revista sectorial da pesca artesanal na Guiné-Bissau Programa de Desenvolvimento Integrado das Pescas Artesanais na Africa Ocidental. Cotonou DIPA, 32p. + anexos DIPA/WP/46
- Horemans B., - La situation de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest en 1992. Cotonou. Programme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, 36p., DIPA/WP/47.
- Kébé, M., Njock J.C. et Gallène J.- Revue sectorielle de la pêche maritime au Cameroun. Programme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), 30p. + annexes, DIPA/WP/48.
- Kébé, M., Njock, J.C. and Gallène, J. R.. Sectoral review of marine artisanal fishery in Cameroon. 1993 Cotonou, IDAF Project 33p., IDAF/WP/48
- Anon., Report of the Working Group on Artisanal Fisheries Statistics for the Western Gulf of Guinea, 1993 Nigeria and Cameroon. Cotonou, IDAF Project, 126p., IDAF/WP/49
- Satia, B.P., Ten years of Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa (Origin. 1993 Evolution and Lessons Learned). Cotonou, IDAF Project, 37p., IDAF/WP/50
- Satia, B.P., Dix ans de développement intégré des pêches artisanales en Afrique de l'Ouest (Origine. 1993 évolution et leçons apprises). Cotonou, Projet DIPA, 41p., DIPA/WP/50.
- Stokholm, H. and Isebor C., The fishery of *Ilisha africana* in the coastal waters of Republic of Benin 1993 and Lagos State, Nigeria. Cotonou, IDAF Project, 81p., IDAF/WP/51.
- Anon., - Report of the Seventh IDAF Liaison Officers Meeting Cotonou, Benin, 22-24 November 1993. Cotonou, IDAF Project, 72p., IDAF/WP/52.
- Anon., - Rapport de la Septième Réunion des Fonctionnaires de Liaison, Cotonou, Bénin, 22-24 novembre 1993. Cotonou, Projet DIPA, 77p., DIPA/WP/52.
- B.P. Satia and B. Horemans editors, Workshop on Conflicts in Coastal Fisheries in west Africa. 1993 Cotonou, Benin, 24-26 November 1993. Cotonou, IDAF Project 64p., IDAF/WP/53.
- B.P. Satia et B. Horemans (éds), Atelier sur les Conflits dans les Pêcheries Côtières en Afrique de l'Ouest, Cotonou, Bénin, 24-26 novembre 1993. Cotonou, Projet DIPA 68p., DIPA/WP/53.
- Horemans, B., The situation of artisanal fisheries in West Africa in 1993. Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, Cotonou, Benin 39p., IDAF/WP/54.
- Horemans B., La situation de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest en 1993. Cotonou Programme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), 40p. + annexes, DIPA/WP/54.
- Horemans, B., J. Gallène et J.C. Njock,- Revue sectorielle de la pêche artisanale à Sao Tomé et Principe. 1994 Programme de Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), 31p. + annexes, DIPA/WP/55.
- Horemans, B., J. Gallène e J.-C. Njock, - Revista sectorial da pesca artesanal a São Tomé e Príncipe 1994 Programa de Desenvolvimento Integrado das Pescas Artesanais na África Ocidental (DIPA). 32p. + anexos, DIPA/WP/55.
- Jul-Larsen, E., Migrant Fishermen in Pointe-Noire (Congo): Continuity and Continuous Change. 1994 Cotonou, Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, 51p., IDAF/WP/56.
- Jul-Larsen, E., Pêcheurs migrants à Pointe-Noire (Congo): Continuité et Changement 1994 Perpétuel. Cotonou, Projet DIPA, 59p., DIPA/WP/56.
- Satia, B.P., and Hansen, L.S., Sustainability of Development and Management Actions in Two Community Fisheries Centres in The Gambia. Cotonou, IDAF Project, 48p., IDAF/WP/57.
- Satia, B.P., et Hansen L.S., La durabilité des actions de développement et de gestion dans deux centres communautaires en Gambie. Cotonou, Projet DIPA, 50p., DIPA/WP/57

- Ute Heinbuch, Animal Protein Sources for Rural and Urban Populations in Ghana. Cotonou, IDAF 1994 Project, 25p. + annex, IDAF/WP/58
- Johnson J.P. and Joachim Alpha Touré, Accidental Death and Destruction in Artisanal Canoes: A retrospective study of the years 1989-1991 along the coast of Guinea (Conakry) West Africa. Cotonou, IDAF Project, 21p., IDAF/WP/59
- Johnson J.P. et Joachim Alpha Touré, Mort Accidentelle et Destruction des Pirogues Artisanales: Une étude rétrospective des années 1989-1991 sur le littoral guinéen (Conakry) - Afrique de l'Ouest. Cotonou, Projet DIPA, 21p., DIPA/WP/59
- Katlijn Demuynck, and DETMAC Associates. The Participatory Rapid Appraisal on perceptions and practices of fisherfolk on fishery resource management in an artisanal fishing community in Cameroon. Cotonou, IDAF Project, 32p., IDAF/WP/60
- Katlijn Demuynck, et les associés de DETMAC, Méthode Accélérée de Recherche Participative sur les perceptions et pratiques des pêcheurs en matière de gestion des ressources halieutiques dans une communauté de pêche au Cameroun. Cotonou, Projet DIPA, 33p., DIPA/WP/60
- B.P. Satia, J.P. Gallène, and F. Houéhou, Sub-regional Workshop on Artisanal Safety at Sea. Banjul, The Gambia 26-28 September 1994. Cotonou, IDAF Project, 57p., IDAF/WP/61
- B.P. Satia, J.P. Gallène, et F. Houéhou, Rapport de l'atelier sous-régional sur la Sécurité en Mer de la pêche artisanale Banjul, Gambie 26-28 septembre 1994. Cotonou, Projet DIPA, 61p., DIPA/WP/61
- Bert Kamphorst, A socio-economic study on the distribution and marketing pattern of marine fish products in the Ndiain division. South West Province. Republic of Cameroon. Cotonou, IDAF Project, 41p., IDAF/WP/62
- Bert Kamphorst, Etude socio-économique du mode de distribution et de commercialisation des produits halieutiques du département de Ndiain, Province du Sud-Ouest, République du Cameroun. Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), 42p., DIPA/WP/62
- Ute Heinbuch, Population and Development in Fishing Communities: The challenge ahead. Cotonou, IDAF 1994 Project, 51p., IDAF/WP/63
- Anon., Report of the Eighth IDAF Liaison Officers Meeting. Pointe-Noire, Congo, 03-04 November 1994. Cotonou, Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, 97p., IDAF/WP/64
- Anon., Rapport de la Huitième Réunion des Fonctionnaires de Liaison, du DIPA. Pointe-Noire, Congo, 03-04 novembre 1994. Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, 102p., DIPA/WP/64
- Horemans, B., Kébé, M., and W. Odoi-Akersie, Working Group on capital needs and availability in artisanal fisheries methodology and lessons learned from case studies. Cotonou, IDAF Project, 62p., IDAF/WP/65
- Horemans, B., Kébé, M., et W. Odoi-Akersie, Groupe de travail sur les besoins et la disponibilité en capital en pêche artisanale: méthodologie et leçons apprises des études de cas. Cotonou, Bénin, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), 62p., DIPA/WP/65
- Teutscher F., Tall A., and Jallow A.M., Workshop on Seeking Improvements in Fish Technology in West Africa. Pointe-Noire, Congo. 7-9 November 1994. Cotonou, Bénin, Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, (IDAF) 75p., IDAF/WP/66.
- Teutscher F., Tall A., et Jallow A.M., Rapport de l'Atelier sur le thème "A la Recherche des Améliorations en Technologie du Poisson en Afrique de l'Ouest". Pointe-Noire, Congo, 7-9 novembre 1994. Cotonou, Bénin, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest. (DIPA) 82p., DIPA/WP/66.

- Kamphorst, B., A cost and earnings study at Cotonou harbour, Benin, for 1994. Cotonou, Benin Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa (IDAF) 42p., IDAF/WP/67
- Kamphorst, B., Etude de Coûts et Revenus au port de pêche de Cotonou, Bénin, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, (DIPA) 45p., DIPA/WP/67..
- Kamphorst, B., et Teixeira, M. Caractéristiques socio-économiques de la pêche à Sao Tomé et Principe. 1995 Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, (DIPA) Cotonou, Bénin 31p. DIPA/WP/68.
- Kamphorst, B., e Teixeira, M., Caracteristicas socio-económicas da pesca artesanal marítima em São Tomé e Príncipe Programa de Desenvolvimento Integrado das Pescas Artesanais na Africa Ocidental. (DIPA) Cotonou Benin, 28p., IDAF/WP/68
- Horemans, B., La situation de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest en 1994. Cotonou, Bénin Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), 40p. DIPA/WP/69.
- Kébé, M., J-C. Njock, et J. Gallène, Revue sectorielle de la pêche artisanale maritime du Congo. Cotonou, Bénin, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA) 37p., DIPA/WP/70.
- Gallène, J.P., Data Compendium on Safety at Sea for Seven West African Countries. Mauritania, Senegal, 1995 The Gambia, Guinea-Bissau, Guinea, Sierra-Leone and Cape Verde 1991 - 1994. Cotonou, Programme for Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, 13p., IDAF/WP/71
- Gallène, J.P., Compendium des Données sur la Sécurité en Mer dans Sept Pays d'Afrique de l'Ouest: 1995 Mauritanie, Sénégal, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée, Sierra-Leone et Cap Vert 1991 - 1994. Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, 15p., DIPA/WP/71.
- Jallow A.M., Report of the First Meeting of the IDAF Working Group on Costs and Earnings in Artisanal 1995 Fisheries in West Africa, (Dakar, Senegal, 12 - 13 June 1995). Cotonou, Benin, Programme for Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa, 81p. IDAF/WP/72.
- Anon., Report of the Ninth IDAF Liaison Officers Meeting, Conakry, Guinea, 9-10 November 1995. 1995 Cotonou, Programme for Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa 102p., IDAF/WP/73
- Anon., Rapport de la Neuvième Réunion des Fonctionnaires de Liaison, Conakry, Guinée, 9-10 novembre 1995 1995. Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, 112p. DIPA/WP/73.
- Satia, B.P. and B.W. Horemans, Report of the Workshop on Participatory Approaches and Traditional 1995 Fishery Management Practices in West Africa. Conakry, Guinea, 13-15 November 1995. Cotonou, Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa. 95p., IDAF/WP/74.
- Satia, B.P. and B.W. Horemans, Rapport de l'Atelier sur les Approches Participatives et l'Aménagement 1995 Traditionnel des Pêches en Afrique de l'Ouest. Conakry, Guinée, 13-15 novembre 1995. Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, 98p., DIPA/WP/74.
- O. Njifonjou, J. Folack, M. Bondja, J-C Njock et D. Njamen, Enquête-cadre et Etude Socio-économique de 1996 la Pêche Artisanale Maritime au Cameroun. Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest, 80p., DIPA/WP/75
- M.B., Houndékon, Rapport des ateliers de formation sur la méthode active de recherche et de planification 1996 participatives à Kaback et Kamsar (Guinée) du 24 juillet au 03 septembre 1995 Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest. 20p., + annexes DIPA/WP/76.

- M.-C. Houédanou et D. Nyamusenge, Guide de rédaction des rapports Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest 44p., DIPA/WP/77
- M. Kuyateh, Rapport de Synthèse sur l'Atelier de Formation Pratique (théorie et application sur le terrain) sur la MARP à l'intention des Cadres et des Techniciens de la Pêche Artisanale du Sénégal Septembre 1995 - Dakar, Sénégal. Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest 76p., DIPA/WP/78
- B.P. Satia, et C.Z. Wétohossou. (eds) Rapport des activités du groupe de travail sur le rôle des femmes dans les communautés des pêches. Cotonou, Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA) 33p., DIPA/WP/79.
- Horemans B., T. Ajayi and J. Gallène - Sector Review of the Artisanal Marine Fisheries in The Gambia. 1996 Programme for the Integrated Development of Artisanal Fisheries in West Africa (IDAF), Cotonou, Benin. 40p., IDAF/WP/80
- Kébé M., Njock J.C. et Gallène J., - Revue sectorielle de la pêche artisanale maritime au Gabon. Programme pour le Développement Intégré des Pêches Artisanales en Afrique de l'Ouest (DIPA), Cotonou, Bénin. 39p. + annexes, DIPA/WP/81

II. Manuels de terrain / Field Manuals

- Johnson, J.P. et M.P. Wilkie, Pour un développement intégré des pêches artisanales; du bon usage de participation et de la planification. Cotonou, Projet DIPA, 157p. + annexes, Manuel de Terrain N° 1.
- Meynall, P.J., J.P. Johnson, and M.P. Wilkie, Guide for planning monitoring and evaluation in fisheries development units. Cotonou, IDAF Project, 116 p., IDAF Field Manual N° 2.

III. IDAF Newsletter / La Lettre du DIPA

- IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 1, October/Octobre 1985, 4 p.
- IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 2, January/Janvier 1986, 14 p.
- IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 3, June/Juin 1986, 40 p.
- IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 4/5, Sept./Dec. 1986, 76 p.
- IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 6, September 1987, 58 p.
- IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 7, June/Juin 1988, 84 p.
- IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 8, June/Juin 1989, 74 p.
- IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 9, October/Octobre 1989, 84 p.
- IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 10, August/Août 1990, 84 p.
- IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 11, January/Janvier 1991, 6 p.
- IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 12, April/Avril 1991, 8 p.
- IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 13, July/Juillet 1991, 6 p.
- IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 14, October/January 1992, 12 p.
- IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 15, September/Septembre 1992, 85p.
- IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 16, December/Décembre 1992, 31p.
- IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 17, March/Mars 1993, 39p.
- IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 18, June/Juin 1993, 38p.
- IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 19, September/Septembre 1993, 32p.
- IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 20, December/Décembre 1993, 28p.
- IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 21, March/Mars 1994, 32p.
- IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 22, June/Juin 1994, 32p.
- IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 23, September/Septembre 1994, 52p.
- IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 24, December/Décembre 1994, 36p.
- IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 25, March/Mars 1995, 32p.
- IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 26, June/Juin 1995, 32p.
- IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 27, September/Septembre 1995, 40p.
- IDAF Newsletter/Lettre du DIPA, 28, December/Décembre 1995, 32p.
- IDAF/Newsletter/Lettre du DIPA, 29, March/Mars 1996, 28p.

IV. Documents de travail du Projet Modèle, Bénin / Working papers of the Model Project, Benin

- Coackley, A.D.R., Report on installation of a diesel inboard motor in a Ghana canoe. Cotonou, Model Project, 7 p. + annexes, PMB/WP/1 (En). 1988
- Coackley, A.D.R., Installation d'un moteur diesel "inboard" dans une pirogue ghanéenne. Cotonou, 1988
Projet Modèle, 9 p. + annexe, PMB/WP/1 (Fr).
- Zannou, L.H., Etudes technico-économiques des fours améliorées pour le fumage de poisson en République Populaire du Bénin. Cotonou, Projet Modèle, 8 p. + 6 tableaux, PMB/WP/2. 1988
- Atti-Mama, C., et M. Raïs, Etude démographique des communautés cibles du projet Modèle Bénin. 1988
Cotonou, Projet Modèle, 20 p. + 10 annexes, PMB/WP/3.
- Jorion, P., Non-monetary distribution of fish as food in Beninois small-scale fishing villages and its importance for auto-consumption. Cotonou, Model Project, 26p., PMB/WP/4. 1988
- Tanimomo, P.F., Catalogue des engins de pêche maritime artisanale du Benin. Cotonou, Projet Modèle, 1989
46 p. + 3 annexes, PMB/WP/4, PMB/WP/5.
- Tanimomo, P.F., Rapport de consultation sur la formation des jeunes pêcheurs de l'UNICOPEMA 1989
à Lomé. Cotonou, Projet Modèle, 17 p. + 6 annexes, PMB/WP/6.
- Atti Mama, C., Impact socio-économique de la piste Pahou-Kpota. Cotonou, Projet Modèle, 10 p. 1989
+ 3 annexes, PMB/WP/7.
- Ahouanmènou, C., C. Atti-Mama, B. Houndékon, D. Tempelman et D. Turcotte, Animation, gestion et planification, séance de travail avec les agents de terrain. Cotonou, Projet Modèle, 142 p. + annexes, PMB/WP/8. 1989
- Atti-Mama, C., D. Turcotte, et W. Wentholt, Evaluation interne des activités du projet modèle Bénin 1989
dans le secteur de Ouidah. Cotonou. Projet Modèle, 36 p. + 7 annexes, PMB/WP/9.
- Tempelman, D., The participatory approach in an integrated artisanal fisheries project; structuring 1989
community development - womens activities. Cotonou, Model Project, 43 p., PMB/WP/10.
- Landry, J., Cours d'alphabétisation fonctionnelle en calcul. Cotonou, Projet Modèle, 59 p. + 3 annexes 1989
PMB/WP/11.
- Landry, J., and D. Tempelman, Functional literacy, Training Guide for a numeracy course. Cotonou, 1989
Model Project, 55 p. + 3 annexes, PMB/WP/11.
- Atti-Mama, C., Systèmes traditionnels et modernes d'épargne et de crédit en milieu pêcheur au Bénin. 1990
Cotonou, Projet Modèle, 41 p. + annexes, PMB/WP/12.
- Sènouvo, P., Statistiques de pêches des villages du Projet Modèle Année 1987. Cotonou, Projet Modèle, 1990
33p., PMB/WP/13.
- Sheves, G.T., P.T. Holler and P.F. Tanimomo, Report on demonstration with echo-sounders, compasses and multimono gillnets in Ghana. Cotonou, Model Project, 22 p., PMB/WP /14. 1990
- Coackley, A.D.R., and G.T. Sheves, A review of the experimental introduction of diesel inboard 1990
motors to Ghana canoes. Cotonou, Model Project, 41p., PMB/WP/15.
- Ijff, A.M. et D.E. Tempelman, Etude sur les relations entre les captures de poisson et l'état nutritionnel des communautés de pêcheurs dans la province du Mono, au Bénin. Cotonou, Projet 1990
Modèle, 27 p., PMB/WP/16.
- Sènouvo, A.P. et A.A. Gbaguidi, Recueil des données statistiques des pêches maritimes au Bénin. 1990
Période de 1984 à 1989. Cotonou, Projet Modèle, 134p., PMB/WP/17.
- Houndékon, B.R., Initiative locale et développement: Expérience des communautés de pêcheurs 1990
marins du Bénin. Cotonou, Projet Modèle, 17 p., PMB/WP/18.

Le Gurun, J.F., La section de technique des pêches. Cotonou, Projet Modèle, 43 p., PMB/WP/19.
1991

FAO/Government Cooperative Programme, Integrated Development of Small-Scale Fisheries in West
1991 Africa, Model Project Benin, Project findings and recommendations. FAO, Rome,
FI:GCP/RAF/198/DEN Terminal Report, 34p.

Programme de Coopération FAO/Gouvernements, Développement Intégré de la pêche artisanale en
1991 Afrique de l'Ouest, Projet Modèle Bénin. Conclusions et recommandations du Projet. FAO,
Rome, FI:GCP/RAF/198/DEN Rapport terminal, 40 p.

